



REVUE DE PRESSE

TERRITOIRES NUMERIQUES BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Florilège d'articles parus de 2016 à 2019 dans le cadre de la collaboration

entre le GIP Territoires Numériques et l'agence Isée

DONNÉES PERSONNELLES

RGPD : une formation révèle l'ampleur du chantier pour les petites communes

Publié le 14/01/2019 • Par [Alexandra Caccivio](#) • dans : [France](#)



CNIL

La mise en conformité avec le règlement général de protection des données constitue un énorme chantier pour les collectivités locales qui se posent nombre de questions. Exemple en Bourgogne Franche-Comté, où les agents chargés de mettre en oeuvre le RGPD se posent de nombreuses questions.

« Je n'avais pas pensé à répertorier les archives papier » qui, comme « le registre de l'urbanisme », contiennent des données personnelles, constate Alexandra Cornier, secrétaire de mairie à Collonges-lès-Premières (900 habitants en Côte-d'Or). Elle fait partie des six personnes venues suivre, jeudi 10 janvier, la formation à l'outil Super Chef que le groupement d'intérêt public Territoires Numériques propose gratuitement à ses 1 600 adhérents afin qu'ils se mettent en conformité avec le règlement général de protection des données (RGPD).

Recenser tous les fichiers bureautiques, logiciels, matériels et outils de stockage contenant des données personnelles, « ce n'est pas une mince affaire », constate avec elle Michael Villerot, responsable informatique à Chalon-sur-Saône (ville, CCAS et communauté d'agglomération). La collectivité – qui compte environ 2 000 agents – s'est appuyée, pour réaliser ce recensement, sur un prestataire externe qui l'a aidée à rédiger un formulaire que les 80 services ont rempli.

« La peur d'oublier des choses »

Même dans les petites communes, « la peur d'oublier des choses » est présente, témoigne Leticia Guigon, secrétaire de mairie pour trois communes rurales, dont la plus petite (Glanon, 242 habitants) l'a nommée déléguée à la protection des données. « Je pense au dossier enfoui dans une armoire ou à des documents qui, comme la liste des personnes âgées bénéficiaires du colis de Noël, ne sont utilisés qu'une fois par an », dit-elle.

Le travail conduit par les collectivités pour se mettre en conformité avec le RGPD marque, en tout état de cause, l'occasion de revoir et de rationaliser les processus internes. « Pour s'abonner à la newsletter de la commune, par exemple, il n'est pas nécessaire de connaître le prénom et le nom de la personne, une adresse mail suffit », illustre Jennifer Pierre, responsable des relations avec les adhérents à Territoires Numériques. « Nous ne pensions pas que nous avions autant de traitements » de données personnelles, révèle à ce sujet Michaël Villerot. Près de 800 ont été recensés sur les trois collectivités. Le déploiement du RGPD est donc « une opportunité ». Il devrait permettre, à terme, d'en réduire le nombre.

Des questions auxquelles les collectivités ne pensent pas

C'est au contact des collectivités locales qu'il forme que le GIP Territoires numériques mesure l'étendue des questions qui sont à traiter dans le cadre du RGPD. « Nous avons bâti », avec Super Chef, « une trame de travail que les collectivités déroulent » pour se mettre en conformité mais « il y a des questions, parfois toutes bêtes, que nous n'avions pas prévues de traiter », explique ainsi Bruna Rinquin, l'animatrice de la formation. Le sujet du téléphone portable a ainsi émergé au contact du maire de Thorey-sur-Ouche qui utilise un mobile pour communiquer par SMS avec ses administrés – essentiellement sur les alertes météo du préfet. La tenue d'un registre de traitement, ici, est obligatoire et, surtout, le maire doit veiller à ce que les données enregistrées dans son téléphone soient protégées. « Ce n'était pas le cas puisqu'il n'y avait même pas de code de verrouillage », dit Bruna Rinquin.

Au total, en Bourgogne Franche-Comté, le Territoires Numériques a déjà formé au RGPD et à l'utilisation de Super Chef une cinquantaine de personnes, à fin 2018. Sept sessions de formation sont programmées dans le courant du premier semestre 2019. « Dans les 48 heures qui ont suivi l'ouverture des inscriptions, elles étaient remplies », constate Jennifer Pierre. Qui précise que l'outil Super Chef, intuitif et très descriptif, peut être utilisé sans passer par la formation. Il n'empêche : sur la question du RGPD, les collectivités ont besoin d'un accompagnement, tant les questions qui se posent sont nombreuses.

Open data : la datavisualisation au service d'une meilleure politique publique

Publié par Marie-Amélie Fenoll le 4 janv. 2019 - mis à jour à 09:19

Depuis octobre 2018, les collectivités de plus de 3500 habitants doivent mettre en ligne toutes les bases de données dont elles disposent en format open data. Une démarche portée notamment en région Bourgogne Franche-Comté par le portail open data du GIP Territoires Numériques. Explications.

Avoir un regard d'ensemble sur les données publiques (marchés publics, ...) en région Bourgogne Franche-Comté est désormais possible grâce à la mise en place du portail open data du GIP (groupement d'intérêt public) Territoires Numériques BFC et à ses outils de datavisualisation. *"L'intérêt de ce portail est d'avoir une meilleure information pour améliorer la communication en interne. Ainsi, cela permet d'avoir une meilleure connaissance de ce que font ses propres services en interne. C'est aussi **un bon moyen de pilotage pour construire sa politique publique en ayant des indicateurs clairs**",* explique Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP.

Des outils de datavisualisation pour un meilleur pilotage de la politique publique

Le portail open data du GIP Territoires Numériques BFC, lancé mi-2017 au côté du portail de la donnée géographique, s'inscrit dans le cadre de la loi du 7 octobre 2018 rendant obligatoire la mise en ligne des données par les collectivités de plus de 3500 habitants en format open data. Il s'adresse aux adhérents du GIP e-bourgogne Franche-Comté qui compte aujourd'hui 1 550 organismes publics dont 1 000 collectivités. Le GIP a notamment fait partie des 9 pilotes désignés par l'État pour expérimenter dès janvier la mise en place des données en open data. Une appétence pour le numérique ancrée depuis longtemps au sein de la structure du GIP qui avait créé en 2005 la première plateforme régionale dématérialisée des marchés publics.

Après quelques mois de mise en route, les premiers résultats sont là. *"Les données qui intéressent le plus les visiteurs sont celles des marchés publics, celles liées aux transports (bus), aux Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ou encore les informations sur les lycées et les écoles"*, explique Victor Vila, chef de projet open data et DPO du GIP, en charge de l'open data et du RGPD. Cependant, de nombreuses collectivités n'ont pas encore rejoint le mouvement. Parmi les raisons avancées, le manque de temps et de ressources en interne. *"D'autant plus que **la plupart doivent parfois saisir des informations à la main pour les marchés publics**"*, souligne Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP comme les données considérées comme essentielles mais *"à renseigner, comme par exemple celles des lieux d'exécution des marchés"*.

Moins de 10% des collectivités ont ouvert leurs données

Cependant, certaines collectivités, à l'image de la ville d'Auxerre, ont été sensibilisés au sujet grâce à une démarche initiée par le DSI et ont été pionnières sur le sujet. *"Mais c'est une démarche assez rare"*, avoue Patrick Ruestchmann. Ainsi, selon un rapport de l'Observatoire opendata des territoires, en octobre 2018, seules 343 collectivités participent à l'ouverture des données publiques dans le territoires sur les 4510 collectivité par la mise en application du principe open data par défaut. *"Soit à peine 10% des collectivités"*, précise le directeur adjoint du GIP qui est également vice-président d'open data France. Parmi les prochaines étapes annoncées, figure le projet de lancement d'un sprint à l'été 2019 sur le sujet de l'open data. Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté proposera avec ses partenaires à des écoles et des entreprises de travailler pendant 2-3 mois afin de proposer des solutions pour "exploiter les données".

Open data et RGPD: un changement culturel

Une refonte du portail open data du GIP Territoires Numériques BFC avec de nouveaux services est prévue pour novembre 2019. Cette nouvelle version deviendra le "portail de la donnée et de la connaissance". Autre sujet d'importance lié à celui de la publication des données en open data, celui du **RGPD**. *"Le principal point de vigilance est d'abord culturel. (...) Peu importent les investissements en systèmes de sécurité si la direction et les collaborateurs ne sont pas conscients des risques"*, explique Patrick Molinoz, président de Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté et vice-président de la Région Bourgogne Franche Comté en charge du développement numérique des territoires.

Open data, un mouvement qui démarre

Par



Gérard
Ramirez
del Villar



Le 13 novembre 2018

Au regard des obligations qui pèsent sur les collectivités en matière d'Open data, les chiffres sur le terrain restent en retrait. Mais les ambitions pour l'avenir sont grandes et les terrains d'application potentiels presque sans limites.

Il y a parfois un écart assez grand entre ce que les textes imposent et ce qui se fait sur le terrain, surtout quand les mesures ne s'accompagnent pas de sanctions incitatives ! Ainsi en est-il des données ouvertes (l'Open data) que, pour résumer, les structures de plus de 3 500 habitants ou de plus de 50 agents (l'État, environ 4 500 collectivités, les syndicats mixtes, délégataires de service public...) doivent, depuis le 8 octobre aux termes de la [loi pour une République Numérique](#) du 7 octobre 2016, publier numériquement ; sauf si elles sont spécifiquement protégées (données personnelles par exemple).



En effet, selon l'[observatoire Open data des territoires](#), édité par [OpendataFrance \(ODF\)](#), l'association de référence dans ce domaine au regard des collectivités, elles sont 343 collectivités à avoir mis en ligne au moins un jeu de données, dont 154 communes de + de plus 3500 habitants, soit 5 % du total concerné, contre 47 % des départements et 67 % des régions.

Sensibiliser les acteurs

Faut-il s'inquiéter de ces statistiques relativement modestes ? Pas forcément, répond en substance Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté et vice-président d'ODF. Non seulement, le mouvement ne fait que commencer (hormis pour les pionniers), mais encore personne n'a fait demi-tour ! Cela dit, il est nécessaire d'accompagner les intervenants, ce qui a notamment commencé, par le biais d'une première initiative « [Open data locale](#) » (fin 2017/ début 2018) où divers acteurs ont été sélectionnés (parmi lesquels les régions Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Occitanie, Paca, ...) afin par exemple de définir un socle commun de données locales (les délibérations, liste des prénoms de nouveaux nés...), de sensibiliser les collectivités, d'expérimenter et de capitaliser sur les connaissances acquises.



Une deuxième « saison » va démarrer, ajoute Patrick Ruestchmann, avec comme objectif de changer d'échelle, « de travailler avec ceux qui essaient » et de mobiliser les décideurs, pour porter à 2 000, en 2020, le nombre de collectivités engagées dans l'Open data.

Le tout, sans oublier de se rapprocher des plus petites pour leur expliquer, par exemple, qu'en s'appuyant sur les habitants et leurs smartphones, il est possible de produire de l'Open data : touristique, environnemental... En attendant, complète Patrick Ruestchmann, il faut se lancer, même si les données sont incomplètes en raison de l'effet pédagogique que cela suscite. Et puis, il faut ouvrir « par finalité », autrement dit donner un sens à cette initiative : citoyen, environnemental, urbanistique...

La région comme coordonnateur



Patrick Molinoz, président de Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté, vice-président du conseil régional Bourgogne Franche Comté, est en charge du développement numérique des territoires. Il répond aux questions d'*Horizons publics*.

Quels sont les principes de l'engagement du GIP Territoires Numériques dans la démarche Open data sur le territoire régional Bourgogne Franche Comté ?

L'engagement premier du GIP Territoires Numériques BFC est d'aider ses adhérents à faire des (r)évolutions numériques une chance plutôt qu'une contrainte. Sur l'ouverture des données publiques c'est comme coordonnateur régional à la « saison 1 » d'OpenDataLocale que nous avons pu le mieux aider les collectivités dans l'expérimentation 2016-2017 : nos séances de sensibilisation avec agents et élus et notre portail d'expérimentation (avec 700 jeux de données déjà) nous ont ainsi permis d'apporter du concret aux principes posés dans la loi République Numérique. Le GIP est là pleinement dans son rôle d'appui aux politiques publiques numériques de la Région.

Quelles réalisations innovantes et concrètes les collectivités de votre territoire ont su mettre en œuvre pour valoriser la réutilisation des données publiques ?

D'abord bien sûr le conseil régional Bourgogne Franche Comté qui publie des données essentielles de marchés publics. C'est avec des visualisations sur les typologies d'achats, quel bassin d'entreprises bénéficie de quel type de marchés, que l'on peut progressivement montrer en quoi l'ouverture est avant tout un outil pour mieux comprendre en interne les effets des politiques publiques. Ensuite naturellement des communes se sont engagées : Nevers (58) s'est emparée de la thématique des personnes à mobilité réduite et Saint-Apollinaire (21) publie ses délibérations qui n'étaient alors pas en Open data. Enfin le Gip lui même avec la liste de nos adhérents, l'annuaire de leurs profils acheteurs... Tout cela a permis de mettre le pied à l'étrier pour un sujet qui semble encore très obscur pour beaucoup d'acteurs mais dont l'importance impose qu'il soit traité avec pédagogie et mesure.

Les premiers services liés à l'Open data

L'un des buts, en effet, de la démarche Open data, outre la transparence au regard du public ou la structuration de l'information en interne, est de susciter la mise en place de services (par des entreprises, des startup, associations...) s'appuyant sur les données publiées. Les exemples ne manquent pas, notamment autour de la mobilité. Parmi les plus récentes applications, dans le domaine de la réutilisation des données locales d'énergie, on peut également mentionner celle conçue par Victor Vila, chef de projet Open Data et Délégué à la protection des données au GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté ; elle est accessible via le site <http://tirop.com/energie/prez/>. Elle donne pour chacune des 371 communes de France comprises entre 20 000 et 50 000 habitants, l'ensemble de ses consommations d'énergie : performance des logements, évolution de la consommation... Complet et très ergonomique. Très étonnant aussi, l'utilisateur dispose d'une « calculette » mesurant l'impact (en MWh/an, en rejet de CO2) qu'aurait l'installation d'un ou plusieurs m2 de panneaux par ménage. Et ça marche bien ! Bref, une application extrêmement percutante en termes d'utilité et de sensibilisation (élus, population...) à l'intérêt concret de l'Open data, réalisée en très peu de temps, à partir de données ouvertes (entre autres de l'INSEE) et d'outils Open source : « l'application est elle-même Open source ! », commente Victor Vila. Elle est également évolutive, puisqu'on peut très bien, en s'appuyant sur des algorithmes, la compléter de données météo (changement climatique), voire de cartographies des zones inondables au regard de l'élévation du niveau des océans... Comme quoi, outre ses qualités traditionnelles, l'Open data, selon Victor Vila, a un potentiel pour « éveiller les consciences ». Voire un supplément d'âme.

Pas d'Open data sans engagement

Les raisons de la relative implication des collectivités dans l'Open data sont assez diverses. Il y a notamment l'impératif du RGPD – dont la date limite d'application était fixée en mai 2018 – et qui a mobilisé certaines d'entre elles, sans doute au détriment de l'Open data. Et cela d'autant plus qu'à la différence du RGPD, l'obligation d'Open data n'est pas assortie de sanctions, sachant que rien n'empêche d'assigner une collectivité défaillante.

Autre obstacle, la méconnaissance de la matière et de ses enjeux, qui peut freiner son appropriation par les décideurs politiques. En interne, Open data, rime aussi avec changement de culture organisationnelle – et incidence budgétaire – car il nécessite des relais, des réflexes, des méthodes et des ressources humaines pour rassembler, vérifier, trier et mettre à jour (élément essentiel) les données publiées. Certaines petites collectivités ont la possibilité de passer par des plateformes pour les mises en ligne, par exemple par leur région, leur département, leur inter-communalité. Mais cela ne les dispense pas d'un important travail en amont, tant la diversité des formats et des sources de données sont importantes. Un facteur de ralentissement renforcé par le fait que les éditeurs de logiciels métiers sont loin de tous proposer des modules qui permettraient de produire des données aux formats normalisés.



Open data : bilan de l'expérimentation menée auprès de neuf territoires

291 collectivités ont libéré leurs données en janvier 2018, selon l'association Opendata France. Elles étaient 180 au 1er janvier 2017. Mais le chemin est encore long pour atteindre l'objectif fixé par la loi pour une République numérique. Néanmoins, l'expérimentation menée par neuf territoires au cours de l'année passée a permis de dégager des enseignements présentés le 8 février à l'occasion de la journée nationale des territoires, villes et villages Internet.

© OpenData Locale - Bilan de l'expérimentation menée par OpenData Locale

La loi pour une République numérique d'octobre 2016 est ambitieuse. **Elle oblige 4 500 collectivités à ouvrir leurs données en 2018. L'état des lieux est pourtant saisissant : seules 160 communes faisaient de l' open data à l'époque de la publication de la loi. Axelle Lemaire, alors secrétaire d'Etat en charge du numérique, a mandaté l'association Opendata France pour faire un bilan et trouver des solutions au niveau local.** Deux difficultés ont été identifiées. Seules les grosses structures (grosses villes et métropoles) avaient engagé une telle démarche, mais « elles avaient raté la normalisation des données », analyse Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Opendata France. Tandis que les petites et moyennes collectivités avaient, elles, d'autres priorités et ne disposaient pas forcément des moyens techniques et humains suffisants. « Il fallait donc un gros travail de pédagogie et d'accompagnement », explique le délégué général. C'est à ce moment-là qu'a débuté l'expérimentation Opendata Locale.

Neuf territoires ont ainsi été sélectionnés (Bretagne, Occitanie, Paca, Bourgogne Franche-Comté...) et 32 acteurs désignés pilotes sur leurs périmètres (des métropoles, des conseils départementaux, des syndicats mixtes...). Côté méthode, ces territoires ont été conviés tous les deux mois à Paris, et des réunions téléphoniques ont été organisées mensuellement. Des groupes de travail plus spécifiques ont également été formés pour réfléchir sur des thématiques précises, par exemple les relations avec Etalab (mission publique chargée de l'ouverture des données). **En tout, ce sont donc 812 collectivités qui ont été sensibilisées. Et selon l'association, 291 structures ont libéré leurs données en janvier 2018.**

Les principales difficultés identifiées

Pour Gaëlle Chrisment, de Redon agglomération (intercommunalité à cheval entre les régions Bretagne et Pays de la Loire), « cette expérimentation a notamment permis de sensibiliser les élus qui semblent avoir été réceptifs aux bienfaits de cette nouvelle technologie ». Sur ce territoire composé de 32 collectivités, 15 ont libéré leurs données et 7 ont déjà produit des jeux de données.

La première difficulté a aussi rapidement été identifiée : l'hétérogénéité des systèmes d'informations.

« Il fallait, dans le cadre d'une démarche mutualisée, initier un consensus sur le choix du socle de données », explique Gaëlle Chrisment. « Pour cela, nous sommes partis des propositions d'Opendata locale qui nous ont servi de base de réflexion. Et là-dessus, nous avons priorisé nos jeux de données ». Même son de cloche pour Julien Hautemanière, du syndicat mixte Sictiam (syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes Méditerranée) : « Le plus difficile à appréhender pour les collectivités, c'est de savoir par où commencer. La loi n'est pas très précise sur ce point. Le travail mené par Opendata locale sur le socle commun de données est un formidable outil de pédagogie. »

Thierry Martin (département de la Haute-Garonne) estime quant à lui que cette expérimentation a « donné une légitimité à (sa) démarche et une crédibilité auprès des communes partenaires ». **Rapidement, la question**

[Visualiser l'article](#)

de la gouvernance s'est posée, « pour coconstruire avec l'ensemble des acteurs une stratégie de partage. Et très vite, nous sommes convenus qu'il fallait structurer cette ouverture autour de stocks de données standardisés », explique-t-il.

Par ailleurs, si cette expérimentation a permis « de relancer cette dynamique d' *open data* initiée il y a deux années » sur son territoire de Bourgogne Franche-Comté, Patrick Rueschmann (GIP Territoire Numérique Bourgogne) considère aussi qu'elle a pu mettre en lumière une autre difficulté : celle de convaincre les petites communes . « Pour l'instant, notre discours ne permet pas de capter ces petites entités, mais nous y travaillons ». Et d'ajouter : « Nous nous sommes également rendu compte que si nous arrivions à attirer l'attention du président d'une agglomération, ou d'un maire et de son directeur général des services (DGS), la dynamique prend plus vite. »

Et maintenant...

Les quatre témoins de l'expérimentation sont d'accord sur un point : la démarche d' *open data* est longue et compliquée. « Nous avons sans doute sous-estimé le temps qu'il faut pour sensibiliser les acteurs. Il faut revenir plusieurs fois sur les mêmes discours avec des angles différents», constate Patrick Rueschmann.

Autre volonté : favoriser la publication automatique des données afin de faciliter le travail des collectivités. L'ensemble des acteurs envisage également d'étendre le champ territorial de l'expérimentation, mais aussi celui des jeux de données. La qualité et la présentation des données sont également un enjeu important. Le GIP Territoire Numérique Bourgogne participe en ce sens au projet Qualidata .

"Nous recrutons un data protection officer mutualisé pour les collectivités" - Patrick Ruestchmann, dg adjoint du GIP e-Bourgogne-Franche-Comté

Publié le 22/02/2018 par [Marie-Amélie Fenoll](#)

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, les acteurs publics s'organisent. Interview de Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne-Franche-Comté.

Décision Achats : Vous allez recruter en mars un Data Protection Officer (DPO) pour vos adhérents au GIP. Quel sera son profil et sa mission?



Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne-Franche-Comté [photo ci-contre] : Le GIP e-Bourgogne-Franche-Comté va recruter en mars un DPO pour accompagner ses membres dans l'application du RGPD. La nouvelle recrue sera en quelque sorte **un DPO mutualisé pour toutes les collectivités adhérentes**. Nous finalisons le recrutement d'un poste de chef de projet open data/DPO. Cette personne a un profil

juridique. Car cela restera un travail de gestion de risques technico-juridiques puisque nous avons déjà réalisé un audit avant pour voir où étaient nos vulnérabilités dans nos systèmes. Cet audit précédent avait été réalisé dans le cadre du Référentiel Général de Sécurité. S'il y a une similitude dans l'approche avec le RGPD (fiches de risques etc.), ce n'est cependant pas corrélé.

Nous avons déjà 3 personnes qui travaillent sur le sujet des données ouvertes depuis 6 ans sur notre portail territoires numériques www.databfc.fr. La nouvelle loi sur les RGPD va mettre le doigt dessus. Il faudra donc une gestion des risques abordés appliquée à ces préceptes de données ouvertes.

D. A : Quelles seront les étapes à suivre pour vos adhérents ?

Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne-Franche-Comté : Nous comptons environ 1500 adhérents, dont 85% sont des petites communes. La première étape consiste à **rassurer les collectivités sur la démarche RGPD**. Il s'agit ensuite dans un second temps de **classifier ces données personnelles en terme de risques** et avoir une bonne visibilité sur cette classification. Ce sera le cas notamment avec la gestion des centres départementaux qui sont en première ligne. Il faudra bien leur expliquer le lien avec l'open data car il y a une sorte de continuum avec les données personnelles. Prenons l'exemple du calcul du quotient familial qui est une donnée ouverte. Ce calcul du quotient familial contient également des informations personnelles. Il peut être utile de se tourner vers la CNIL en complément. Enfin, il s'agira de mettre en place un **kit méthodologique** pour tenir le registre des données (ex : quelle est la durée de vie des données, qui doit y avoir accès, etc ?). Nous devons aussi pouvoir réaliser une estimation de la charge par les adhérents.

Nous avons un groupe de travail là-dessus et nous concertons avec les régions, les fédérations hospitalières, les syndicats, ... Nous sommes à peu près tous au même niveau. Mais il est vrai que la CNIL aurait pu préparer un peu mieux l'arrivée de la loi RGPD.

Nous participons également à de nombreux échanges dans le cadre d'associations. Comme avec l'association Adullact qui contribue à favoriser l'usage du logiciel libre dans les administrations et lance un groupe de travail sur le RGPD fin mars pour aider les participants à spécifier les outils et démarches à mettre en place pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation européenne. De plus, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) ou Territoires d'énergie poursuit les échanges entre ses adhérents, le plus souvent des syndicats informatiques, d'énergies, pour organiser les échanges d'expériences.

D. A : Selon vous, est-ce que les RGPD phagocytent le sujet Open data dans les collectivités ?

Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne-Franche-Comté : La réponse est partagée. Il faut bien faire comprendre ce qui est en jeu pour dissocier les deux sujets. De mon côté, j'ai tendance à voir cela positivement car le sujet des RGPD attire l'attention sur celui de l'open data. Ce couperet de la loi sensibilise à l'ouverture des données.

En octobre prochain, les personnes publiques devront être capables de publier, sur leur profil acheteur, les données essentielles des marchés et des concessions, y compris lorsque des modifications seront apportées aux contrats. La région Bourgogne-Franche Comté n'a pas attendu cette échéance pour faire de l'open data en la matière. Un jeu de données est d'ores et déjà disponible sur un portail dédié qui sert également à mieux identifier les besoins et les pratiques.



Le 1er octobre 2018, les collectivités locales de plus de 3 500 habitants auront l'obligation d'ouvrir leurs données informatiques afin de constituer un open data local. Dans l'hexagone, la libération de la donnée publique concernait seulement 180 collectivités au 1er janvier 2017. Et 291 collectivités en janvier dernier, selon l'association Opendata France. Il reste donc un important travail de pédagogie à mener pour convaincre les élus de se lancer dans ce chantier. Opérateur public de services numériques en Bourgogne-Franche-Comté, Territoires Numériques s'apparente à une plateforme de simplification administrative animée par le GIP e-bourgogne-franche-comté. Il a pour nom IDÉO pour « informations et données ouvertes ». Basé à Dijon depuis 2008, Territoires Numériques a été retenu comme l'un des neuf territoires en France à animer l'expérimentation OpenDataLocale (OLD) pilotée par l'association Opendata France dont le GIP BFC est co-administrateur. Pour mémoire, Territoires Numériques a été fondé par l'Etat, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, les conseils départementaux de la Côte d'Or, la Nièvre, la Saône-et-Loire et l'Yonne. Cet outil d'aménagement du territoire est dédié à la numérisation des échanges, en complément des infrastructures numériques. Une plateforme de services mutualisés qui s'adresse aussi bien aux collectivités et organismes

publics du territoire qu'aux entreprises et citoyens.

« Cette expérimentation vise à sensibiliser et accompagner les collectivités à l'ouverture de leurs données publiques et à la construction d'un socle commun et d'un catalogue de données, rappelle le directeur adjoint Patrick Ruestchmann (photo ci-



contre).

L'objectif du GIP e-bourgogne-franche-comté

permet à chaque collectivité d'accéder aux services numériques afin de progresser dans la dématérialisation des procédures, en vue de se conformer aux évolutions réglementaires et législatives, et de bénéficier ainsi de gains de productivité. » En outre, Territoire Numériques compte plus de 1 450 adhérents dont 1 000 communes de moins de 3 500

habitants. Quelque 750 collectivités télétransmettent leurs actes juridiques. Plus de 520 sites internet ont été créés pour les collectivités.

“ Cette expérimentation vise à sensibiliser et accompagner les collectivités à l'ouverture de leurs données publiques et à la construction d'un socle commun et d'un catalogue de données ”

Un portail en attendant la libération des données essentielles



Concernant le fait de rendre accessible de façon libre et gratuite des données produites ou reçues dans le cadre d'une mission de service public, l'heure est à la dématérialisation et à la simplification. Pour accompagner les collectivités dans la valorisation et l'exploitation des données, un portail open data dédié à la commande publique (www.databfc.fr) a été mis en place, comme l'explique le chef de projet Maciej Murmylo (photo ci-contre) : « En attendant l'arrivée des données essentielles, les expérimentateurs peuvent consulter les contrats relatifs aux marchés publics

passés par la région Bourgogne-Franche-Comté et le conseil départemental de Saône-et-Loire. La mise à disposition de ces données s'opère dans le cadre de cette expérimentation ayant pour objectif d'anticiper l'échéance réglementaire du 1er octobre 2018. A ce titre, en attendant la mise à jour de la plateforme, actuellement la saisie des champs « contrat » n'est pas obligatoire et dépend des pratiques internes de chaque organisme. Il manque encore certaines informations comme le lieu d'exécution, pour être totalement conforme à l'article 107 du décret relatif aux marchés publics. De même, tous les contrats des expérimentateurs n'y sont pas encore référencés ». D'ici octobre,

l'ensemble des adhérents y auront accès, pourront consulter des graphiques relatifs aux entreprises, aux montants, à la saisonnalité ou à la localisation des achats et ainsi mieux analyser la consommation de la commande publique. « A présent, nos efforts se tournent vers la médiation voire l'intermédiation entre le service public, producteur de données et ceux qui utilisent ces données pour produire des nouveaux services, des analyses : les entreprises, les chercheurs ou les citoyens, poursuit Maciej Murmylo. Il s'agit d'aider à produire de la donnée en pensant à sa finalité d'usage. » Des ateliers thématiques et des réunions locales de sensibilisation sont organisés tout au long de l'année. En définitive, l'enjeu est de créer d'ici à la fin de l'année un laboratoire de la donnée publique régionale.

“ Les expérimentateurs peuvent consulter les contrats relatifs aux marchés publics passés par la région Bourgogne-Franche-Comté et le conseil départemental de Saône-et-Loire ”



Des marges de manœuvre grâce à la dématérialisation

Moins de papier, des procédures optimisées, des gains de productivité... sont les promesses de la dématérialisation et de l'administration numérique. Cependant, peu d'évaluations prenant en compte les coûts informatiques sont effectuées.



Fotolia

Lorsqu'elles parlent e-administration et dématérialisation, les collectivités évoquent plus volontiers la simplification qui en découle que les économies réalisées. Pourtant, que le projet réponde à une obligation réglementaire, propose de nouvelles téléprocédures aux usagers ou résolve un problème interne, il est possible de générer des marges de manœuvre.

Les gains les plus évidents à chiffrer sont ceux sur le papier et l'affranchissement. Ainsi, Jérôme Richard, directeur des systèmes d'information (DSI) d'Aix-en-Provence (142 000 hab.), estime qu'avoir dématérialisé toute la chaîne des délibérations permet d'économiser 6 000 ramettes de papier chaque année, soit 30 000 euros. L'achat d'une centaine de tablettes pour équiper les élus et les membres de la direction générale a coûté 45 000 euros. Cinq ans après, moins de vingt tablettes ont dû être changées... « Nous allons continuer dans ce sens en 2018 avec la dématérialisation des commissions d'appel d'offres », précise le DSI.

Dématérialiser les services aux citoyens a aussi un effet sur les coûts : « En deux ans, nos dépenses d'affranchissement ont baissé de 12 % », pointe Charlotte Libert-Albanel. La maire (UDI) de Vincennes (49 000 hab., Val-de-Marne) pense qu'avec le développement des factures électroniques, la dématérialisation des marchés publics, la télétransmission des actes d'état civil... « Le courrier entrant va diminuer de 20 % en 2018 et de 35 % d'ici à 2020. Cela aura un impact fort sur le service du courrier et les assistantes. Nous devons donc nous réinterroger sur notre organisation et anticiper les changements ».

Travailler plus vite



[Visualiser l'article](#)

« Les collectivités qui mettent en place le numérique craignent que les agents ne le voient comme une occasion de supprimer des postes. Elles préfèrent donc insister sur les gains en matière d'affranchissement et de papier », regrette Tristan Sadeghi, membre du groupe de recherche « finances publiques et numérique » du think tank Fondafip. Pourtant, les plus grosses économies, si le projet est bien ficelé, sont liées à la réorganisation des services et aux gains de productivité. « C'est avant tout un projet d'organisation de service et d'activité. Bien mené, il permet de rationaliser les processus. Des tâches, souvent à faible valeur ajoutée, disparaissent. Les agents sont transférés vers d'autres à plus forte valeur ajoutée », indique Charlotte Libert-Albanel. « Dématérialiser permet de dégager du temps pour faire autre chose et de travailler différemment, plus vite. Cela oblige parfois à des changements de métier ou de qualification », confirme Maciej [Murmylo](#), chef de projet « dématérialisation et innovation » au groupement d'intérêt public (GIP) [Territoires numériques Bourgogne – Franche-Comté](#) (ex – e-Bourgogne).

Dans sa revue de dépenses de juin 2017 sur les actes de gestion en matière de ressources humaines, l'inspection générale de l'administration cite l'exemple des systèmes d'information RH. Selon elle, le module de recrutement en ligne intégré au SIRH de la ville et de la métropole de Toulouse a permis de gagner trois équivalents-temps plein.

La technologie ne suffit pas

Cependant, les projets n'ont pas toujours les effets escomptés. « Parfois, les collectivités n'arrivent pas à optimiser les solutions car les besoins n'ont pas été bien recensés et le personnel est trop peu formé. La technologie seule ne suffit pas. Il y a toute une culture à mettre en place », observe Tristan Sadeghi.

Les collectivités se posent rarement la question des retours sur investissement pour ces projets qui répondent à des obligations réglementaires ou visent à améliorer le service délivré aux citoyens. D'autant que calculer les coûts n'est pas simple... Il faut prendre en compte les serveurs informatiques, les frais de licences, de maintenance, de sécurité informatique... « La dématérialisation oblige à investir dans sa direction des SI. En effet, si l'outil informatique plante, plus rien ne fonctionne. Nous avons créé quatre postes et recruté deux stagiaires pour accompagner la mise en place de la dématérialisation, faire les formations, voir d'où viennent les éventuels blocages... », explique Romain Roguet, DGA chargé des finances à la métropole européenne de Lille.

Dans le cas des solutions mutualisées, les économies sont évidentes : « Pour les marchés publics, nous fournissons les profils d'acheteur qui coûtent plusieurs milliers d'euros et les connecteurs permettant de télétransmettre les délibérations au contrôle de légalité. Seule, une grande collectivité paie ces connecteurs 20 000 à 30 000 euros. Chez nous, la cotisation annuelle est de 2 000 euros pour les villes de 50 000 à 100 000 habitants, et de 5 000 euros pour celles de plus de 100 000 habitants », souligne Daniel [Coissard](#), directeur du GIP Maximilien, en Ile-de-France.

« Notre plateforme est utilisée par 1 450 adhérents. La mutualisation permet de baisser le seuil de rentabilité des projets. Il y a un gain immédiat sur les prix, la maintenance et la qualité de l'outil », conclut Patrick Ruestschmann, directeur adjoint du GIP [Territoires numériques Bourgogne – Franche-Comté](#).

Focus

Des gains de productivité de 15 à 20 % minimum

Métropole européenne de Lille (Nord) 90 communes • 1,14 million d'hab.

[Visualiser l'article](#)

La métropole européenne de Lille (MEL) passe à la dématérialisation totale de la chaîne de la commande publique et des finances. « Nous avons décidé de transformer l'obligation réglementaire en opportunité. Nous ne générerons que peu d'économies sur les ramettes de papier, mais comptons sur les fruits de l'optimisation et de l'automatisation de certains process. Pour un même nombre de factures à traiter, moins de comptables sont nécessaires. A terme, on peut espérer des gains de 15 à 20 % minimum », explique Romain Roguet, DGA chargé des finances. Les services ont retravaillé leur organisation afin de supprimer des tâches effectuées plusieurs fois ou superflues, pour réduire les temps morts et donc accroître leur efficacité.

« Coupler la dématérialisation de la commande publique et des finances est très important : les marchés conçus dans un outil complètement numérique, une fois attribués, sont déversés automatiquement dans le système financier. Cela évite de nombreuses ressaisies et génère des gains de temps. S'arrêter au PESV2 (1) n'apporte rien », estime Romain Roguet. La MEL automatise aussi dès que possible les opérations simples et fastidieuses, tel le calcul des révisions sur des factures.

Focus

De nouvelles obligations

L'année 2018 apporte de nouvelles obligations réglementaires.

1 er octobre 2018 : dématérialisation totale des procédures de marchés publics.

1 er novembre 2018 : utilisation du système de communication électronique des données de l'état civil (Comedec) pour les villes ayant ou ayant eu une maternité.

7 novembre 2018 : dématérialisation des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner.

LA GAZETTE

Hebdomadaire économique et régional Nord - Pas de Calais

Officiellement désigné pour la publication des Annonces légales et judiciaires
des départements du Nord et du Pas-de-Calais. CPPAP n° 0519 192530 ISSN 1165-0796

COMMUNIQUER

dans LA GAZETTE c'est
la GARANTIE D'ÊTRE VU par
la plus FORTE audience de
cadres et dirigeants d'entreprises
de la région.

CONTACT

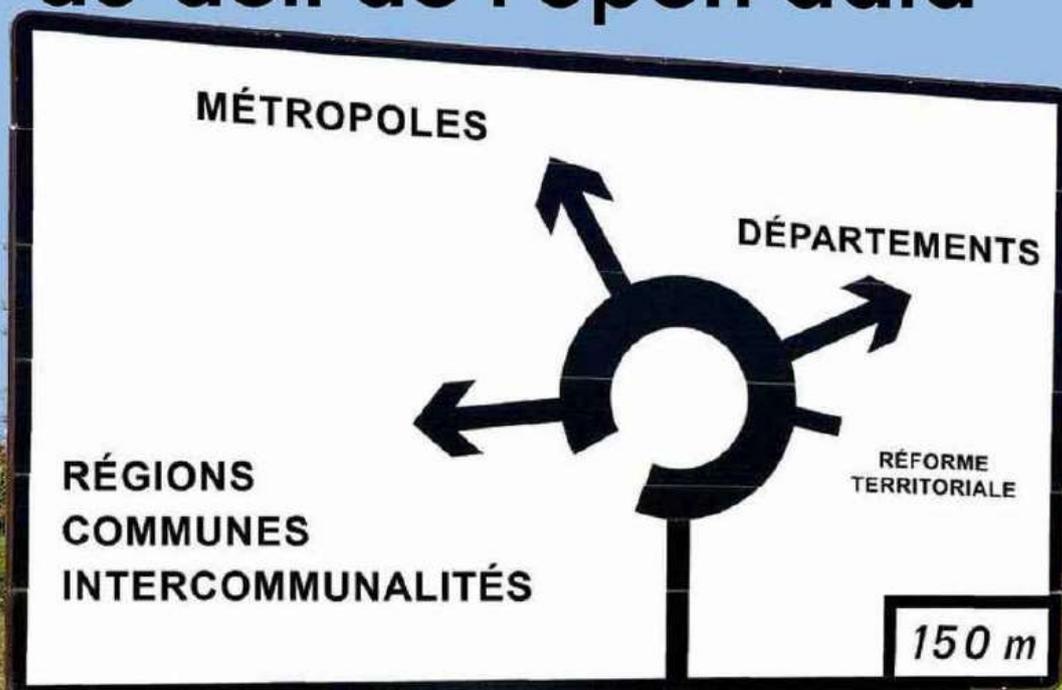
Laurent MONTAIS

06 82 80 75 80

LA GAZETTE

Nord - Pas de Calais

Les collectivités locales au défi de l'open data



La Propreté de vos
espaces professionnels

Chez EDP LITORAL, nous mettons tout en œuvre pour vous simplifier l'entretien de vos locaux.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES AU DÉFI DE L'OPEN DATA

Transparence vis à vis des citoyens, ville intelligente.... pour les collectivités locales, l'open data ouvre des possibilités nouvelles. Mais les enjeux, comme celui de la protection des données du citoyen ou l'adaptation de l'administration, s'avèrent complexes. Témoignages et analyses de pionniers, au cours d'une journée organisée par l'association Ecoter.

Anne **DAUBREE**



C'est une certitude, l'échéance légale ne sera pas respectée. Mais les pionniers défrichent... Le 10 novembre, à Dijon, Ecoter, association qui regroupe des acteurs publics locaux et entreprises concernées par la transformation numérique, consacrait une journée sur «*Quelles conséquences à l'ouverture des données publiques ? De la coproduction des données à l'utilisation des données personnelles.*»

A la base, la loi pour une République numérique, promulguée en octobre 2016, prévoit l'obligation de l'open data pour les collectivités locales de plus de 3 500 habitants dès 2018. Mais sur le terrain, «*aujourd'hui, 400 collectivités pratiquent l'open data. Ce sont principalement les régions, les métropoles, les grandes agglomérations, 30 départements et quelques petites communes*», précise Jean-Marie Bourgogne, délégué général de l'association Open Data France, qui rassemble et accompagne les collectivités dans cette démarche. Pour ce faire, l'asso-

Comment s'appuyer sur des données personnelles suffisamment fines pour être efficaces, tout en respectant le droit à l'oubli ?



ciation mène un travail technique d'identification des données prioritaires à ouvrir, de normalisation des formats à utiliser et de mise à disposition d'outils à de petites collectivités. Sur ce plan, « nous attendons aussi beaucoup des éditeurs. S'ils développent une fonction export (des données au format adéquat), cela simplifiera beaucoup la démarche », ajoute Jean-Marie Bourgogne.

Autre volet du travail de l'association, l'accompagnement des collectivités, qui passe par des acteurs locaux comme, en Bretagne, Mégalis, syndicat mixte de coopération territorial sur les sujets du numérique, avec un dispositif de formations en cascade.

« Cette démarche demande beaucoup, beaucoup, d'accompagnement », insiste Jean-Marie Bourgogne. En Bourgogne Franche-Comté, cet accompagnement passe par Territoires numériques BFC, opérateur public de services numériques. Depuis 2016, déjà, celui-ci a mis sur pied un dispositif d'open data, Idéo, sur l'ensemble de son territoire, et accompagne et forme les collectivités volontaires, comme la communauté d'agglomération de Nevers, qui fait partie des territoires pilotes.

La ville de Mulhouse, elle, a devancé les obligations légales. C'est dès 2015 que le maire, Jean Rottner, a engagé la cité dans une démarche de ville intelligente. Une transformation où les données, provenant des citoyens, du privé et du public, jouent un rôle crucial. Un exemple : les pistes cyclables les plus utiles aux citoyens ont été identifiées en équipant de GPS des vélos d'utilisateurs (volontaires). Un renversement de perspective : « Autrement, les agents de la voirie mettent des pistes cyclables là où ils le peuvent », note Tanguy Selo chief digital officer de la ville. Autre précision, « les données ont été anonymisées. »

ACCORDER ÉTHIQUE ET EFFICACITÉ

C'est là d'un des enjeux majeurs de l'open data : « On sait que pour offrir des services pertinents, il faut des données très fines, par exemple sur le transport, ou les pratiques en matière d'énergie. Mais comme puissance publique, nous avons des obligations éthiques. Comment s'appuyer sur des données personnelles suffisamment fines pour être efficaces, tout en respectant le droit à l'oubli, le fait que le citoyen donne son accord, qu'il puisse revenir sur sa décision... », interroge Laurence Comparat, adjointe au maire de Grenoble, chargée de l'open data, des logiciels libres et de l'administration générale. La réponse est d'autant plus complexe que, techniquement, elle implique des prestataires. Ainsi, à Grenoble, pour les besoins du vote en ligne du budget participatif, une entreprise dont l'hébergement des données était localisé dans l'agglomération a été préférée à celle qui l'assurait via le cloud d'Amazon. « Mais il s'agissait d'un marché à 6 000 euros et nous sommes restés sur du déclaratif. Que faut-il mettre en œuvre pour avoir plus que des déclarations du prestataire ? La question reste ouverte », ajoute Laurence Comparat.

Et s'il n'est pas évident de s'assurer que les prestataires n'utilisent pas indûment les données des citoyens, par exemple pour les revendre, obtenir les données de ces entreprises ne l'est pas non plus. A Mulhouse, « depuis janvier 2017, toutes les conventions signées par la collectivité comportent une obligation pour les partenaires privés de nous transmettre les données sous une forme qui nous convient. (...) C'est un combat quotidien », explique Tanguy Selo. Et pourtant, l'assemblage de ces données est indispensable pour

concevoir le service le plus adapté aux besoins des citoyens. Mulhouse est en train d'élaborer un projet d'intermodalité dans les transports qui comprend des acteurs privés et publics, opérateurs de parking, services de location de vélo, administrateur des transports en commun...La mairie a pris ses dispositions : *«tout le monde a joué le jeu sur les data et fait un catalogue de toutes les données qu'ils produisent»*, conclut Tanguy Selo.

LE POLITIQUE BOUSCULÉ ?

Au-delà des questions d'efficacité, l'open data soulève également des enjeux politiques, de participation des citoyens. Besançon s'est déjà doté une plateforme open data. Aujourd'hui, *«nous réfléchissons à comment sensibiliser les citoyens à cette question des données alors que certains ont déjà du mal à faire des démarches en ligne»*, pose Myriam El Yassa, conseiller municipal, déléguée ville connectée et TIC. Signe du chemin à parcourir, à Paris comme à Mulhouse, environ 70% des requêtes sur les plateformes open data de la municipalité proviennent... des propres services de la ville.

Mais en dépit de ces deux cas, l'adaptation des administrations locales à l'open data est loin d'être acquise. *«L'organisation très pyramidale des collectivités ne colle pas au fonctionnement du numérique. (...) Il faut réfléchir à une nouvelle organisation»*, poursuit Myriam El Yassa. A Besançon, on essaie de pallier aux *«silos de l'administration»*, notamment, avec un comité de pilotage. A Mulhouse, la mairie a eu recours à l'équipe de la 27e Région, un laboratoire de politiques publiques qui aide les administrations à se remettre en question et à faire évoluer leur fonctionnement.

Reste que les administrations ne sont pas les seules à voir leurs habitudes remises en cause par l'open data. *«Potentiellement, l'ouverture des données publiques modifie aussi le rapport à la décision. L'expertise citoyenne va être encore renforcée avec l'open data, et cela va aussi modifier la posture de l'élu»*, estime Sylvain Raifaud, adjoint au maire du Xème arrondissement de Paris, en charge de la démocratie locale et de la vie associative.

CONTEXTE NUMÉRIQUE

Open data : “il faut trouver le bon vocabulaire pour séduire les élus”

15 mars 2017 à 11 h 18 — [Sabine Blanc](#)

Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du groupement d'intérêt public (GIP) Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, et Alain Bourcier, vice-président de Nevers agglomération chargé du numérique, reviennent sur l'expérimentation de l'ouverture des données publiques qu'ils mènent en ce moment, en application anticipée de la loi Lemaire.

Actuellement, peu de collectivités, hormis les grandes agglomérations, se sont lancées dans l'open data. Pourquoi avoir choisi de faire partie des territoires d'expérimentation ?

Alain Bourcier - Depuis notre élection en 2014, avec le président de l'agglomération et maire de Nevers Denis Thuriot, nous avons choisi de prendre le numérique comme axe de développement de notre territoire.

Cette technologie polymorphe touche l'ensemble des éléments d'un territoire : l'entreprise, l'administration, le citoyen. L'open data n'est qu'un des éléments du développement d'une cité, il fait partie de la toile que l'on se doit de tisser sur une agglomération pour la rendre communicante et attractive.

Quand nous développons le numérique sur un territoire, nous essayons aussi de réfléchir à l'aspect intellectuel. Il est hors de question de développer le numérique à tout crin sans penser aux effets induits, notamment en termes de libertés, de démocratie et d'ouverture d'esprit du citoyen. L'open data répond à ses problématiques puisqu'il nécessite un contrôle permanent de la donnée, dans le recueil, la distribution et l'ouverture aux autres acteurs.

L'open data a engendré un fort effet de déception après ses débuts, en raison des retombées moins mirobolantes que prévues. Ne craignez-vous pas qu'il se fasse encore sentir ?

Alain Bourcier - Face à une nouveauté, les effets d'annonce font que l'on s'imagine détenir un nouveau gisement de pétrole qui va rapporter aussitôt. Ce n'est effectivement pas le cas.

Traiter la donnée et la mettre au service de tous nécessite de l'embauche. Il faut aussi des capacités de stockage et des calculateurs. Nous avons investi dans un centre de données local public-privé pour protéger les données de nos citoyens sur notre territoire, et éventuellement héberger les données d'autres territoires.

Patrick Ruestchmann - En Bourgogne-Franche-Comté, ceux qui se sont déjà lancés dans l'open data, comme le conseil départemental de Saône-et-Loire, et qui font aujourd'hui partie des expérimentateurs, constatent que l'information n'est pas assez cartographiée au sein même de l'administration. Celle-ci ne sait pas ce qu'elle possède. Cela n'a pas aidé à faire décoller le mouvement.

Maintenant, nous sommes passés à l'accompagnement sur l'utilisation de la donnée, le cadre a été formalisé, nous ne sommes plus sur de l'exploratoire à 100 %.

Au-delà des obligations légales, comment l'open data peut-il s'ancrer dans les politiques publiques locales sur le long ?

Patrick Ruestchmann - L'open data va changer durablement les habitudes de perception de l'acteur public par les citoyens, les entreprises et les associations. En France, nous en sommes encore aux balbutiements.

Auxerre, par exemple, qui expérimente aussi, dit qu'il faut partir du décisionnel pour que l'open data nous serve à quelque chose, déjà en interne. Cela constitue une bonne motivation.

Sur notre point fort, la commande publique, nous ouvrons la porte à des utilisations par les groupes professionnels, les fédérations. Elles vont par exemple faire du prédictif, et le besoin de cartographie s'impose.

Alain Bourcier - Il ne faut pas être d'un optimisme démesuré, mais trouver le bon vocabulaire pour séduire les élus. Les techniciens auront plus de facilité à comprendre le mécanisme. Pour certains élus, c'est beaucoup plus compliqué, il y a un problème de génération, ce n'est pas évident à intégrer.

A ce stade, quels sont les principaux obstacles identifiés ?

Patrick Ruestchmann - Il reste des obstacles techniques. Nous avons fait un [datathon à Chalon-sur-Saône](#) en décembre sur l'ouverture des données de marché des marchés publics, avec Etalab, la direction des affaires juridiques et financières de Bercy. Malgré un format pivot sur le point d'être arrêté, il reste encore du chemin à parcourir. La capacité à rentrer des informations fiables et mises à jour constitue encore un obstacle. Les services de la commande publique vont devoir, tous les deux mois, s'efforcer de bien renseigner tous les éléments.

Il faut aussi sensibiliser les agents, les rassurer : grâce à cette ouverture des données, vous allez peut-être accomplir certaines parties de votre travail plus vite, comme les schémas d'aménagement, le suivi des équipements sportifs, culturels...

Les élus doivent se demander comment cela peut les mettre en situation d'opportunité, mais aussi de risque vis-à-vis de leur population car l'open data implique plus de transparence, donc plus d'exposition.

Les collectivités locales font partie des administrations impliquées dans le service public de la donnée. Où en est ce chantier ?

Patrick Ruestchmann - Le service public de la donnée est fourni par des informations poussées par Etalab, nous ne nous en occupons pas dans le cadre de l'expérimentation. Sur le socle commun de la donnée locale, les travaux ont commencé, avec une première sélection de jeux de données : état-civil, délibérations, équipements sportifs... Nous organisons des rencontres avec des éditeurs de logiciel qui pourront pousser des informations à un format défini de façon empirique : aucun texte ne nous dit de prendre l'un plutôt que l'autre. Certains jeux de données sont prêts à 90 %.

Ces données seront soumises au test de la réalité : si des entreprises, des associations, des chercheurs, des journalistes, n'ont pas ce qu'ils veulent, ils reviendront vers nous. Il faut donc assez tôt, dans le courant de l'année, mettre en place des dispositifs pour travailler le coeur de la donnée avec eux.

Sabine Blanc



TECHNOLOGIE ■ Les collectivités à la traîne pour ouvrir leurs données

L'utilité des données numériques

D'ici octobre 2018, les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants seront censées avoir ouvert leurs données informatiques afin de constituer un open data local.

Alexandra Caccivio

Développer, à terme, une application grand public permettant d'identifier en temps réel les places de parking qui, réservées aux personnes à mobilité réduite, sont libres. Tel est le projet initié par Nevers Agglomération dans le cadre de l'open data local.

D'ici octobre 2018, les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants seront censées avoir ouvert leurs données, conformément à la loi pour une République numérique adoptée en 2016. Entre 4.000 et 4.500 collectivités sont concernées par cet open data local.

Seulement 200 collectivités

Mais à ce jour, « seules 200 d'entre elles ont sauté le pas pour ouvrir ce chantier », indique Jean-Marie Bourgogne, délégué général de l'association OpenData France.



CONCRÈTEMENT. À Nevers, l'open data local pourrait se concrétiser par une application permettant de localiser les places de parking réservées aux handicapés. ILLUSTR. STÉPHANIE PARA

L'association, qui s'est vu confier une mission d'accompagnement des collectivités territoriales pour ouvrir leurs données, estime qu'il reste un important travail de pédagogie pour convaincre les élus de se lancer dans ce chantier.

« Il a fallu six ans pour arriver à 200 collectivités engagées, explique en effet Jean-Marie Bourgogne. Peut-être faudra-t-il encore six ans pour que les

autres collectivités y viennent. Ce sont des questions politiques qui prennent du temps. »

Sur les neuf territoires expérimentaux qu'accompagne OpenData France (dont fait partie la Bourgogne Franche-Comté), le chantier avance, mais à un rythme assez lent.

« Même à Nevers, où les élus sont volontaristes, l'open data est long à se mettre en place, parce

qu'il faut former les agents en interne. Parce qu'il faut que toutes les parties prenantes comprennent à quoi cela va servir », souligne Jean-Marie Bourgogne.

Une autre réalisation se dessine : Territoires numériques BFC, de son côté, a développé son portail d'open data local. Il a pour nom IDeO (pour informations et données ouvertes). Sa valeur ajoutée : l'information est mise en forme (*par des cartes par exemple*) – contrairement aux données qui sont publiées brutes sur le portail national (data.gouv). Et elle peut être rapatriée sur un site internet communal.

LES DONNÉES

Parmi les données ouvertes. OpenData France a arrêté en octobre dernier la liste des données prioritaires à publier. Elles sont au nombre de dix. Parmi celles-ci : les résultats des élections, les délibérations, les subventions, les marchés publics, les équipements publics, les statistiques de l'État civil (sur les prénoms)...

Données publiques

L'open data local demande une « nouvelle organisation de l'administration »

Publié le 13/11/2017 • Par [Alexandra Caccivio](#) • dans : [France](#)



Maksim Kabakou - Fotolia.com

Quelles sont les conséquences de l'ouverture des données publiques ? Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté et Ecoter s'appuient sur le retour d'expérience des territoires engagés dans le mouvement pour mettre en lumière, lors d'une rencontre organisée le 10 novembre, l'impact de l'open data au sein des collectivités.

D'ici à octobre 2018, les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants sont censées avoir ouvert leurs données, conformément à la trajectoire définie par la loi pour une République numérique adoptée en 2016. Cela représente entre 4.000 et 4.500 collectivités qui sont concernées par l'open data.

A ce jour, seules 200 ont sauté le pas pour ouvrir ce chantier, indique Jean-Marie Bourgogne, délégué général de l'association Open Data France, invité vendredi 10 novembre à la rencontre organisée à Dijon par Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté (l'ex-GIP e-bourgogne) et par la mission Ecoter.

À lire aussi

- [Révision à la baisse de l'opendata dans les collectivités locales](#)

Le déploiement prend d'autant plus de temps que les élus ne sont que très peu à considérer qu'il s'agit d'un dossier urgent : « ce ne sont pas eux qui vont utiliser les données au quotidien », note Tanguy Selo, chief digital officer ville intelligente et innovation numérique à Mulhouse. Si les élus les utilisent peu, les services, en revanche, en sont gourmands : « 70% des requêtes qui sont faites sur l'open data émanent des services eux-mêmes qui agrègent des données de différents services », témoigne-t-il. Cette proportion est la même que celle enregistrée sur l'open data de la ville de Paris, selon Sylvain Raifaud, adjoint au maire du Xe arrondissement.

À lire aussi

- [“L’open data par défaut ne pourra pas se faire sans médiation numérique” – Samuel Goëta](#)

Des services qui n’ont plus le monopole de l’expertise

Deuxième frein au déploiement de l’open data : tout « comme l’introduction des budgets participatifs, il modifie le rapport des citoyens à l’élu et à la collectivité, en modifiant la manière dont sont définies les politiques publiques », avance encore Sylvain Raifaud. « Si tout ce qui fonde la décision est sur la table, qu’on peut le partager avec l’ensemble des acteurs », détaille-t-il, « l’expertise citoyenne » prend de plus en plus de place et remet en cause un monopole d’expertise qui était auparavant détenu par les services ». Cela peut être vécu « comme une sorte de remise en cause » qu’il faut accompagner.

Ce constat est partagé par l’agglomération de Besançon qui est arrivée à « un point de rupture entre une organisation des collectivités territoriales en silos, très hiérarchique, et un fonctionnement heuristique qui est celui propre au numérique », explique Myriam El Yassa, conseillère municipale déléguée à la ville connectée et aux TIC.

La collectivité a cherché à apporter une réponse qui, pour autant, reste partielle. « Dans chaque service, des experts métiers ont été formés, pour qu’ils gèrent eux-mêmes leurs propres données », détaille l’élue. Mais, elle l’appelle de ses vœux, le chantier de l’open data nécessite « un travail de fonds qui peut être impulsé par l’Etat ou par l’ensemble des territoires qui doivent réfléchir à une nouvelle organisation de l’administration ».

À lire aussi

- [Quand les agences d’urbanisme se saisissent de l’open data](#)

Un premier jeu des dix données prioritaires publié

Malgré ces freins, qui sont à la fois politiques et culturels plus que techniques, le déploiement des solutions d’open data locales avance, sans trop de retard, dans [les territoires expérimentaux qu’accompagne Open Data France](#). « Paca a maintenant [un portail opérationnel](#) qui héberge gratuitement 80 collectivités locales et la Bourgogne Franche-Comté s’est dotée d’[Idéo BFC](#) », illustre Jean-Marie Bourgogne.

Le premier volet des données prioritaires qui constituent le socle commun est stabilisé depuis le 4 octobre. Dix données ont été retenues. Elles correspondent au « top 10 des demandes les plus courantes », détaille Jean-Marie Bourgogne. « Trois viennent du niveau national (les résultats des élections par exemple). Sept viennent du niveau local :

1. les délibérations,
2. les subventions,
3. les marchés publics,
4. les équipements publics,
5. les statistiques de l’état civil (sur les prénoms),
6. la base adresse locale
7. et le catalogue des données publiées en open data par la collectivité. »

Depuis la publication de la liste du socle commun des données prioritaires, « nous avons reçu beaucoup d’autres demandes, notamment sur le budget, ajoute-t-il. Une deuxième liste élargie à 20 données prioritaires devrait être publiée en mars ou avril 2018 ».

Pour chacune de ces données, le contenu précis et le format sont également arrêtés, décrits sur le site de [l'open data locale](#). Ils sont bien sûr prescriptifs. La normalisation des données reste un problème qui n'est pas encore réglé. « Ce qui reste à faire, c'est ce travail avec les éditeurs de logiciels, pour intégrer les outils d'extraction qui permettront de récupérer les données au format préconisé, précise Jean-Marie Bourgogne. Ce travail a débuté en octobre. Certains éditeurs ont déjà des prototypes qui sont presque aboutis, comme Berger-Levrault sur les équipements publics. »

À lire aussi

- [Data city : équipes, outils, budget..., à chaque collectivité son organisation](#)

Focus

Retour sur un an d'expérimentation

Si le bilan de l'expérimentation, lancée il y a un an sur 9 territoires, n'est pas encore formalisé, Jean-Marie Bourgogne dresse cependant quelques premiers constats.

1 – Les syndicats mixtes et les syndicats informatiques sont des structures « pertinentes » pour déployer l'open data « parce qu'ils peuvent ouvrir les données de plusieurs dizaines de collectivités locales d'un coup ».

2 – « Ce n'est pas parce qu'une collectivité est fortement engagée, comme l'est Nevers par exemple, que les projets vont vite. Les temps sont longs – parce qu'il faut former en interne, parce qu'il faut que les gens comprennent à quoi ça sert... »

3 – Former les élus et les agents d'une collectivité ne suffit pas. « Il faut un vrai coaching, une AMO, pour accompagner dans la durée le projet ». C'est la raison pour laquelle Open Date France forme aujourd'hui un réseau de formateurs qui pourront prendre le relais auprès des collectivités. Elle s'est notamment dotée d'un serious game qui a été le support à la formation, le 17 octobre dernier, d'un premier groupe de 15 personnes.

Comprendre enfin ce qu'est l'*open data*

Le groupement d'intérêt public Territoires numériques organisait, vendredi, à Dijon, des rencontres interrégionales sur le thème de « l'ouverture des données publiques ». Un expert explique, en cinq points, ce qui se cache derrière ce terme à la mode.

1 L'ouverture des données publiques, ou *open data* en anglais, qu'est-ce que c'est ?

« C'est la mise à disposition pour le grand public de toutes les données produites par les administrations et le secteur public », résume Patrick Ruestschmann, directeur adjoint de Territoires numériques, un groupe d'intérêt public qui aide, moyennant une adhésion payante, les collectivités à prendre le virage numérique. En Bourgogne-

Franche-Comté, ces données seront mises en ligne sur un portail web et seront lisibles, exploitables et réutilisables librement partout. Il ne s'agira pas de documents PDF ou Word verrouillés, par exemple.

2 Exemples concrets : les attributions de marché ou le prix de la cantine

Concrètement, il peut s'agir de chiffres d'ordre budgétaire, géographique ou fiscal.



■ Pauline Dumontet, Patrick Ruestschmann et Jennifer Pierre, de Territoires numériques, ont échangé, vendredi, avec des élus des collectivités de plusieurs régions de France sur les questions d'*open data*. Photo M. M0.

« L'*open data*, c'est, par exemple, mettre en ligne les attributions de marché, les montants des indemnités des élus, les subventions ou le prix de la

ajoute Patrick Ruestschmann. Qui précise qu'il faudra toutefois faire « attention » à comparer des valeurs calculées sur les mêmes bases.

notamment, par les cours des comptes », précise Patrick Ruestschmann. Les collectivités qui ne joueront pas le jeu « ne seront pas sanctionnées.

cantine », précise notre interlocuteur.

Pourtant, aujourd'hui, ces informations sont accessibles dans des journaux spécialisés, pour le premier exemple, ou dans les comptes rendus de conseils municipaux pour les autres. « Mais, là, ce sera plus simple d'aller les chercher : [elles seront] sur une seule plateforme et il sera possible de comparer les prix des cantines entre communes, par exemple, et d'en faire des cartes ou des graphiques »,

3 La généralisation de l'ouverture des données publiques pour fin 2018

C'est la « loi pour une République numérique » qui établit le calendrier. Toutefois, les collectivités publiques n'auront pas « obligation légale » de rendre accessibles leurs données. « Il n'y aura pas d'organisme de contrôle sur les renseignements fournis, autres que ceux effectués,

Elles risqueront juste de subir une pression des associations militant pour la transparence dans la sphère publique ».

4 Quid de la protection des données privées ?

Pour notre interlocuteur, « plus de transparence, c'est plus de démocratie ». « Tout ce qui peut développer l'esprit critique est bon. Nous sommes dans une ère où tous les abus sortent de terre. Les Paradise papers ou Wikileaks en

sont la preuve, même si la technique est discutable, puisqu'il s'agit ici de révélation de données privées piratées », détaille notre expert.

Toutefois, les informations personnelles issues des administrations ne seront pas divulguées ou alors en les anonymisant. Patrick Ruestschmann s'explique : « C'est l'exemple du nombre d'allocataires du RSA (Revenu de solidarité active, ndlr), fourni par le conseil départemental. Nous aurons le nombre de bénéficiaires mais pas leur nom. Aussi, les données relevant de la sécurité intérieure ne seront jamais disponibles en *open data* ».

5 *Open data* et ville intelligente : Dijon pionnière

Nous en parlons en avant-première en décembre 2016 : Dijon veut créer la première

ville entièrement connectée, une « *smart city* » où les feux tricolores, les containers à poubelles ou encore les lampadaires municipaux seraient tous connectés et reliés à un centre de commandement unique. L'*open data* y aura toute sa place puisque les citoyens auront accès à toutes les données numériques de gestion de la ville : la métropole rendra des comptes à ses habitants, qui verront exactement comment elle est gérée.

Marie Morlot

Open data

Nevers agglomération va tester l'ouverture des données numériques

NEVERS INSTITUTIONS INTERNET - MULTIMÉDIA

Publié le 04/02/2017



Ces données pourront être accessibles via une plateforme numérique.? © photo d'illustration camille mazoyer
En partenariat avec Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté et le Département, Nevers agglomération va tester cette année l'ouverture des données numériques : l'open data.

« L'open data, ce n'est pas un truc de geek ! », lance Patrick Molinoz, vice-président de la

Région chargé du numérique. Le ton est donné. L'open data (données ouvertes), ce n'est pas anodin. Ces données numériques engrangées par les collectivités, les entreprises, les organismes font partie du quotidien de chaque citoyen.

Nevers parmi les 9 territoires choisis par l'Etat

L'Etat a choisi neuf territoires (*lire notre édition du 22 décembre 2016*) en France afin de lancer une expérimentation sur l'ouverture de ces données publiques. Parmi eux, Nevers agglomération, en collaboration avec Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (ex e-Bourgogne) et le Conseil départemental.

"La donnée ouverte est un enjeu majeur aujourd'hui. Nous voulons mener quelque chose d'exemplaire. Ces données rendues accessibles à tous pourront être des outils pour les citoyens mais aussi pour les entreprises."

PATRICK MOLINOZ (Vice-président de la Région chargé du numérique)

Lors d'une présentation officielle cette semaine à l'Inkub - lieu symbolisant le développement numérique de Nevers - Patrick Molinoz a rapellé l'intérêt de cette expérimentation. « La donnée ouverte est un enjeu majeur aujourd'hui. Nous voulons mener quelque chose d'exemplaire. Ces données rendues accessibles à tous pourront être des outils pour les citoyens mais aussi pour les entreprises. » Pour Denis Thuriot, président de Nevers agglomération, la participation à cette expérimentation « s'inscrit dans le virage numérique que nous avons pris. Nos concitoyens pourront s'enrichir grâce à ces données. Notre ambition est également de mettre en place un datacenter mixte public-privé afin de stocker ces données. Les études sont en cours. »

Opendata France accompagnera les 9 territoires

Vouloir rendre les données plus accessibles, c'est bien. Mais comment le faire ? Comment s'organiser ? Quelles données sont concernées ? C'est là qu'intervient l'association Opendata France qui accompagnera les neuf territoires sélectionnés tout au long de cette année.

Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Opendata France a expliqué les différentes

étapes de cette expérimentation. « Un socle commun de données sera défini et il faudra les collecter. » Et de donner quelques exemples de domaines qui pourraient être concernés : subventions aux associations, services urbains (transport, déchets, eau), cantines, agenda municipal, état civil, plan local d'urbanisme, permis de construire, etc.

Plans locaux d'urbanisme, liste des équipements sportifs, marchés...

Dans une sorte de feuille de route, l'association Opendata France esquisse des exemples d'utilisation des données.

Les plans locaux d'urbanisme mis en ligne sur une plateforme numérique pourraient ainsi être utiles aux promoteurs, architectes, agents immobiliers, etc. La liste des équipements sportifs, de loisirs, des espaces verts, des marchés serait utilisée par les habitants de la ville mais aussi les touristes. Le menu des cantines, des allergènes et des fiches techniques sur les ingrédients utilisés intéresseraient les parents d'élèves. De multiples exemples qui prouvent tout l'intérêt de se plonger concrètement dans l'open data.

« Nous souhaitons améliorer le service aux habitants et permettre une transparence dans les informations récoltées », affirme Alain Bourcier, vice-président de Nevers agglomération chargé du numérique.

Pour présenter et échanger autour de cette expérimentation, des ateliers thématiques et publics seront organisés d'ici le printemps.

Lara Payet

lara.payet@centrefrance.com

NEVERS INSTITUTIONS INTERNET - MULTIMÉDIA

© achatpublic.info - Par Sandrine Dyckmans

La Bourgogne-Franche-Comté se lance dans l'open data des marchés

Les neuf territoires et acteurs publics retenus pour expérimenter l'open data local sont en ordre de marche. L'agglomération de Nevers et le GIP « Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté » se sont lancés, le 31 janvier dernier, et travaillent ensemble sur le type de données à recueillir et ses usages possibles. Des ateliers thématiques sont prévus pour construire un socle commun et un catalogue de données.

Les rives de l'open data s'approchent. Dans 18 mois, le 1er octobre 2018 exactement, les acheteurs publics auront atteint ses côtes et seront dans l'obligation de publier les « données essentielles » de leurs marchés. Neuf territoires et acteurs publics ont été retenus par l'Etat pour expérimenter, dès à présent, cette nouvelle donne, avant sa généralisation à l'ensemble de l'hexagone. L'agglomération de Nevers et le GIP (groupement d'intérêt public) « Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté » font partie des neuf pilotes désignés. Les deux entités ont officiellement lancé l'expérimentation open data local, le 31 janvier dernier, à l'Inkub, un pôle dédié au numérique nivernais, dans le but de sensibiliser et d'accompagner les collectivités locales à l'ouverture de ces données, et, pour ce faire, de construire un socle commun et un catalogue d'idées. Car si l'on parle de plus en plus de l'open data, ces derniers mois dans le secteur public, le sujet est encore très peu défriché et l'arrêté relatif aux données essentielles toujours en attente. Quelles données pertinentes communiquer ? Comment s'y prendre ? Dans quels formats ? Pour quels usages ? Autant de questions qui attendent des réponses.

Faire attention aux fiches de données

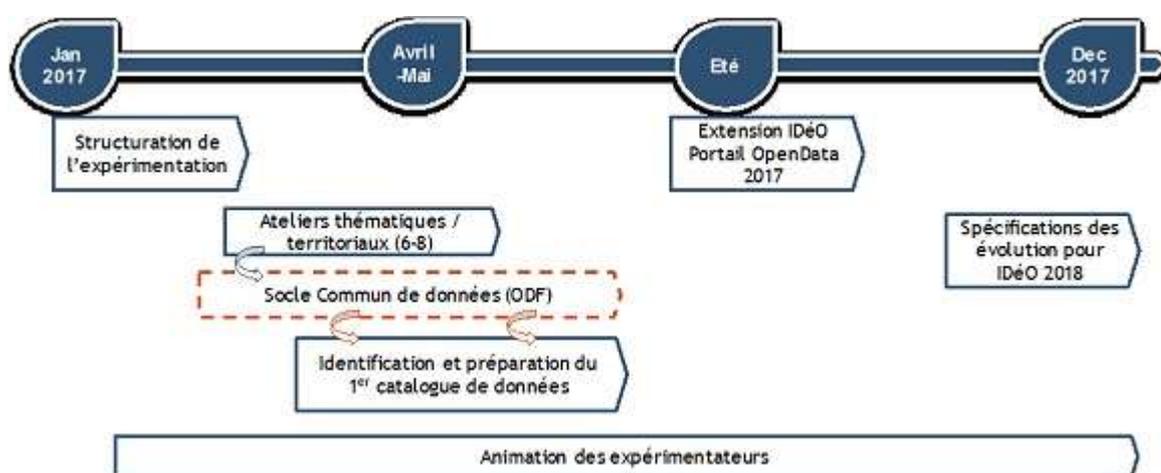
« Nous allons commencer avec ce que l'on connaît bien et que l'on maîtrise, avance Patrick Ruestchmann, le directeur adjoint de Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté. Le prix, la zone d'exécution des marchés, le code CPE, le nom de l'attributaire, leur durée, voire les lots, seront communiqués, indique-t-il. Le poids des critères, les clauses sociales et environnementales pourraient aussi y figurer. On suppose qu'une entreprise serait intéressée de récolter ce type de renseignements avant de répondre à un appel d'offres. » Pour ce dernier, la première démarche consistera à sensibiliser les élus à l'intérêt mais aussi aux limites de l'open data : « Il faut faire attention aux types de données qu'une personne publique communique et la manière dont elles peuvent être exploitées, explique-t-il. J'ai en tête le cas d'un maire qui souhaitait publier les tarifs et les menus de la cantine. »

Le prix, la zone d'exécution des marchés, le code CPE, le nom de l'attributaire, leur durée, voire les lots, seront communiqués, poursuit-il. Le poids des critères, les clauses sociales et environnementales pourraient aussi y figurer. Une fausse bonne idée selon le directeur du GIP car « une telle ouverture conduit à faire des comparaisons avec les prix de cantines d'autres villes, alors que la composition de ce tarif prend en compte plusieurs paramètres qui ne sont pas comparables. » L'élu en question a finalement abandonné cette idée...

Autre point de vigilance : le renseignement des fiches de données : « Nous avons organisé un datathon sur les marchés publics, il y a quelques temps, en présence d'entreprises et d'étudiants, qui ont recueilli les données pour les mettre au bon format. On s'est alors rendu compte que les fichiers n'étaient pas toujours correctement remplis et exploitables. Il faut y faire très attention. »

Nevers agglomération se prépare

L'agglomération de Nevers en a tout à fait conscience. C'est pourquoi elle a souhaité s'appuyer sur l'expertise de Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté pour mener à bien l'ouverture de ses données, en matière de transports notamment, à partir de son système d'information géographique : « On ne peut pas anticiper tout seul, c'est un domaine tout nouveau, c'est pourquoi nous nous sommes associés à Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté », commente Jérémie Nestel, coordinateur des innovations numériques à Nevers. L'agglomération prévoit ensuite d'aider elle-même les petites collectivités à mettre en ligne leurs données essentielles, une fois l'obligation entrée en vigueur. L'intercommunalité nivernaise souhaite, en effet, accompagner ses treize communes membres dans leurs obligations légales liées aux marchés publics notamment, donner aux citoyens de nouveaux outils pour agir et inventer de nouveaux usages. Isabelle Cornevin, la responsable du service achats et moyens généraux de l'OPHLM Domanys, attend pour sa part de voir comment cette nouvelle activité va évoluer. Favorable à la transparence de la vie publique, elle a activement participé à la concertation ouverte par la DAJ concernant la rédaction de l'arrêté sur les données essentielles. Elle demeure toutefois sur ses gardes : « Les données, nous les avons. Mais il faut savoir les traiter et les restituer. J'espère que ce ne sera pas trop complexe à faire, ni que cela prendra trop de temps. Et il faut que la communication des données ouvertes aient aussi un réel intérêt », considère-t-elle.



Elaborer un catalogue de données

Dans cette aventure, tous les expérimentateurs bénéficient des compétences de l'association Open Data France. Après une première étape consistant à structurer l'expérimentation, en s'appuyant sur une enquête en cours qui va recenser les attentes des communes du territoire bourguignon et franc-comtois, ainsi que les capacités et les apports des autres pilotes, le GIP prévoit d'organiser des ateliers thématiques pour construire un socle commun de données et préparer un catalogue de ces données. Le projet pilote pourrait aboutir, d'ici la fin de l'année 2017, à la création d'un laboratoire de la donnée publique régionale, premier du genre à l'échelon de ce territoire.

OPENDATA

Comment Nevers Agglomération organise l'ouverture des données publiques pour ses 13 communes

Alexandra Caccivio | actus experts technique | Régions | Publié le 06/02/2017 | Mis à jour le 07/02/2017

Inscrite dans la loi pour une République numérique, la généralisation de l'open data dans les collectivités locales est prévue pour 2018. Comment, concrètement, cela se prépare-t-il ? L'exemple de Nevers Agglomération qui fait partie des neuf collectivités retenues en décembre 2016 pour expérimenter le déploiement.



Parce que les territoires sont « extrêmement différents par leur culture, leur maturité au regard du numérique » ou encore « leurs compétences », il ne peut y avoir de « modèle unique », pour ouvrir les données publiques. C'est ce qu'indiquait le rapport remis au gouvernement en octobre 2016 par Opendatafrance. L'association y préconisait d'expérimenter la généralisation de l'open data sur quelques territoires dont la méthode pourrait faire école ou, par percolation, s'étendre aux collectivités partenaires.

Le système d'informations géographiques comme base

Nevers Agglomération fait partie des 9 collectivités ainsi retenues en décembre dernier. La collectivité s'appuiera, dans ce projet qui s'étale sur une année, sur le GIP ^[1] Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (l'ex-GIP e-bourgogne).

Nevers Agglomération n'est pas novice en matière d'open data, souligne Denis Thuriot, son président. Elle proposera dès cette année de nouveaux services en ligne, notamment des cartes interactives sur les services communautaires, comme les transports par exemple.

Mais l'enjeu est de passer à la vitesse supérieure en accompagnant les 13 communes membres de l'EPCI dans leurs obligations légales, liées aux marchés publics en premier lieu (qui ne relèvent pas de la sphère intercommunale).

Pour mener à bien cette mission, Nevers Agglomération s'appuie sur son service de l'information géographique (SIG ^[2]), soit cinq personnes, qui ont un rôle central dans l'open data. « Les données géographiques sont à l'origine de plus ^[3] de la moitié des données ouvertes aujourd'hui », souligne Patrick Molinoz, le président de Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté.

Le GIP a déployé un portail régional dédié à l'information géographique (GéoBourgogne rebaptisé, depuis la

fusion des régions, IDÉO BFC [4]). C'est sur ce portail que s'appuiera le déploiement de l'open data en Bourgogne Franche-Comté.

Définir le socle commun des données locales

Première difficulté à lever : « les données disponibles sont très différentes selon les territoires », explique Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Opendatafrance, qui appuiera chacun des territoires expérimentateurs.

Si Opendatafrance a recensé un premier jeu de données locales qui pourraient être ouvertes, une sorte de « socle commun des données locales » (lire l'encadré), « l'expérimentation permettra de voir si effectivement notre proposition tient la route », précise-t-il.

« Nous avons monté un groupe de travail (4 personnes) entre le SIG de Nevers Agglomération et le service informatique de la ville pour regarder », dans un premier temps, « où est la donnée, quel est le logiciel qui la gère et comment on peut la récupérer », détaille Jérémie Nestel, chargé de mission open data pour la ville et pour l'agglomération.

« Ça a été une bonne surprise : quels que soient les logiciels métier, nous sommes capables de collecter les données et d'automatiser cette collecte, souligne-t-il. Sans doute les éditeurs ont-ils anticipé. Ce n'est, en tout cas [5], pas un frein. »

Prochaine étape : « Il va nous falloir travailler sur un process d'intégration, notamment des petites communes, où il n'y a pas de service informatique, poursuit Jérémie Nestel. C'est un projet qui sera soumis à la décision des élus, mais l'idée serait d'avoir, pour éviter d'exclure les petites communes, un service informatique mutualisé. »

Pour lui, l'enjeu est également d'élargir très vite le périmètre, au-delà de l'agglomération. « À mon avis, c'est à l'échelle de la région qu'il faut travailler, parce que – pour prendre un exemple – avoir des données sur les pistes cyclables de Nevers – et Nevers seulement – n'a que peu d'intérêt, dit-il. Ce sera l'objet du travail avec le GIP. »

Quelles données ?

Voici la liste des données qui existent aujourd'hui au niveau local et qui, non disponibles au niveau national, ont été recensées par Opendatafrance comme candidates à l'ouverture :

- PV et délibérations
- Subventions aux associations
- Services urbains (transports, déchets, eau)
- Équipements municipaux (bâtiments et espaces publics)
- Services municipaux (cantines, activités périscolaires, etc.)
- Agenda municipal (culturel, manifestations, marchés...)
- État civil
- Établissements recevant du public
- Coût des services

POUR ALLER PLUS LOIN

- Open data : 9 territoires expérimentaux pour aider les communes à ouvrir leurs données
- Estelle Grelier : « L'open data rapproche l'action publique des citoyens »
- Face aux défis soulevés par l'open data, les services SIG se réinventent
- Opendata : un certificat de spécialisation pour soutenir l'innovation
- L'open data moteur de la transformation numérique de la région Ile de France

NEXT INPACT

Open Data local : des expérimentations qui prennent forme

Nièvre du samedi soir



Crédits : Kate Duffell/Hemera/Thinkstock

Alors que neuf territoires pilotes ont été retenus par Bercy pour expérimenter l'Open Data au niveau local, Next INpact a pu découvrir le projet qui sera porté au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté.

[L'expérience de la loi NOTRe l'a démontré](#) : le législateur a beau obliger les collectivités territoriales à mettre en ligne leur données publiques, un accompagnement est nécessaire pour faciliter la (longue) marche des acteurs locaux vers l'Open Data.

« *C'est un sujet mal connu, mal compris, loin des préoccupations des décideurs locaux* », constatait à cet égard l'association Open Data France dans un [rapport](#) commandé l'année dernière par le gouvernement. Évoquant un « *contexte de faible motivation* », l'organisation ajoutait que « *les collectivités n'ont pas de moyens importants pour mener de tels projets : manque de ressources financières et personnels insuffisants ou non préparés* ».

Pour éviter de nouveaux ratés (la loi Lemaire obligeant les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants à ouvrir progressivement « par défaut » certains jeux de données publiques), l'exécutif a décidé de suivre les recommandations d'Open Data France, qui préconisait notamment de commencer par des expérimentations. L'objectif ? Faire émerger de bonnes pratiques et renforcer *in fine* leur dissémination.

Départ (très) progressif

En décembre dernier, Bercy a ainsi [annoncé](#) que neuf territoires pilotes volontaires allaient « *tester l'ouverture de leurs données publiques en 2017* ». En contrepartie, ces collectivités se sont vues offrir « *le support méthodologique et technique* » de l'association Open Data France, chargée d'assurer « *la mutualisation des ressources ou encore l'émergence d'un socle commun de données* ». Car c'était bien là l'une des pierres angulaires du rapport de ce collectif de collectivités considérées comme pionnières en matière d'Open Data : instaurer un « *socle commun de données* », déterminant quelles informations devraient être prioritairement mises en ligne par les communes, départements et régions volontaires, et dans quelles conditions (formats, licences, anonymisation, etc.).

Niveau	Données	Objectifs
Duratation de données (projection des données nationales au niveau local)	Données existantes au niveau national, ouvertes, structurées	
	Budget	Transparence
	Election	Transparence
	Données géographiques (cartes Géoportail, QSM, ...)	Service
	Base Adresse Nationale	Service
	Zonage Politique de la Ville	Service
	Contour IRIS (IGN/INSEE)	Service
	Etat Civil / Décès+Naissances (INSEE)	Consultation
	Pollution (Météo)	Service
	Couverture 2G/3G/4G (ARCEP)	Consultation
	Statistiques INSEE : logement, Socio-pro...	Consultation
	Nb de fct médicale (INSEE)	Consultation
	Données existantes au niveau national, non ouvertes	
	Association	Transparence
	Marchés Publics	Transparence
PLU	Service	
Permis de construire	Transparence	
autres sources publiques : Santé, Education	Consultation	
Données locales produites par la collectivité	Données existantes au niv. Local, non disponibles au niveau national	
	PV et Délibération (anonymisés)	Transparence
	Subventions aux associations	Transparence
	Services Urbains (Transport, Déchets, Eau)	Service
	Equipements municipaux (bâtiments, espace public)	Service
	Services municipaux (Cantine, Activité périscolaire, ...)	Consultation
	Agenda municipal (culturel, manifestations, marché, ...)	Service
	Etat Civil / Prénoms	Consultation
	Etablissements Recevant du Public (ERP)	Service
	Coûts des services...	Transp./Consultation
	Autres...	

Esquisse de socle commun de données - Crédits : [Rapport Open Data France](#)

Mais quelques semaines après le début théorique de ces expérimentations, où en est on concrètement ? Mardi 31 janvier, l'un des territoires pilotes participant a officiellement donné le coup d'envoi de son initiative, qui aura lieu en Bourgogne-Franche-Comté. Pour l'instant, sept collectivités font plus précisément partie de l'aventure :

- La région Bourgogne-Franche-Comté
- Le département de la Nièvre
- Le département de la Saône-et-Loire
- Le département de l'Yonne
- La ville de Nevers (et son agglomération)
- La ville d'Auxerre
- La ville Saint-Apollinaire

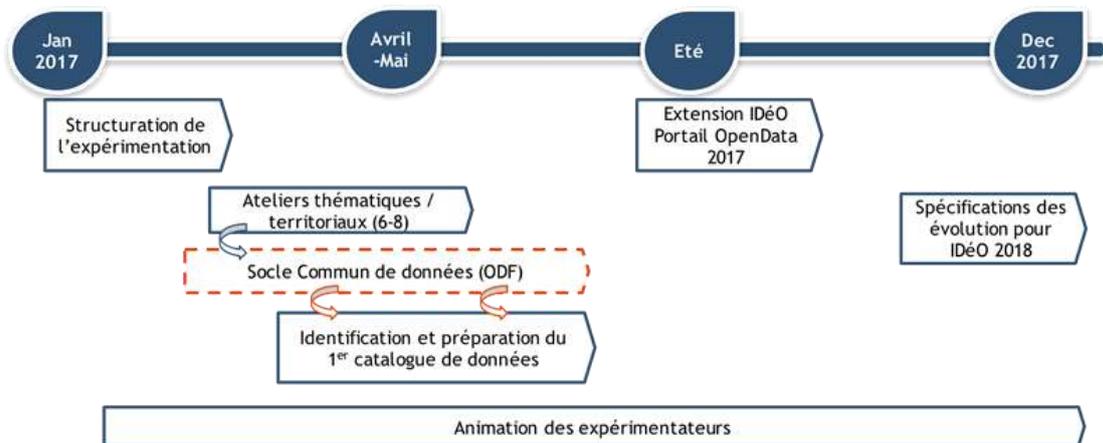
« On sent bien qu'on en est au coup d'envoi, mais au cours du premier semestre, d'autres devraient nous rejoindre » pronostique Patrick Ruestchmann, le directeur adjoint du groupement d'intérêt public qui pilote cette expérimentation, « Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté ». Le département de la Côte d'Or et la ville de Besançon se sont ainsi montrés séduits, mais n'ont pas officiellement sauté le pas.

Seule déception : il n'y a pour l'instant que des grandes collectivités qui participent à cette expérimentation. La plus petite (la ville de Saint-Apollinaire) – qui fait malgré tout figure d'exception – compte près de 7 000 habitants. « Il va falloir qu'on s'adresse à des petites communes » embraye Patrick Ruestchmann. « Ce n'est pas parce que les villes de moins de 3 500 habitants ne sont pas concernées par la loi Numérique qu'on ne va pas leur proposer, en particulier en matière de commande publique, de publier leurs marchés. Ça permettrait de compléter l'image, parce que si on les oublie, il y aura un trou dans la raquette. »

Rien de concrètement déployé pour le public avant plusieurs mois

Si Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté a donné cette semaine le coup d'envoi officiel de son expérimentation, force est de constater que pour l'instant, les choses avancent progressivement – pour ne pas dire calmement. « *On est en phase d'organisation, sur février, de l'animation régionale et de coordination au niveau national avec Open Data France* » explique Patrick Ruestchmann. Entre mars et mai, des « *ateliers thématiques, complétés de réunions locales de sensibilisation pour les élus, les agents, les citoyens, les entreprises...* » seront organisés.

« *Ensuite, on vise l'été pour la première mise à disposition du portail, avec des données de marché.* » En pratique, c'est le site « www.ideobfc.fr », qui propose d'ores et déjà différentes cartes, qui devrait accueillir ces informations publiques.



Un socle commun de données qui sera défini au fil des échanges avec la société civile

La question du périmètre du socle commun de données est cependant loin d'être tranchée. Si l'association Open Data France envisageait la publication d'une vingtaine de jeux considérés comme particulièrement importants (horaires des transports urbains, agenda municipal, marchés publics, données géographiques...), Patrick Ruestchmann prévient que l'expérimentation menée en Bourgogne-Franche-Comté ne donnera lieu qu'à la publication de « *quelques jeux de données, probablement moins de dix ou peut-être même cinq* ».

L'explication ? « *On se dit qu'il vaut mieux sortir peu de données que beaucoup de données dont la pérennité ne dépassera pas six mois ou un an parce que l'éditeur aura changé, pour une raison ou pour une autre. Cela se révélerait même contreproductif.* » L'idée est donc de dialoguer tant avec les réutilisateurs potentiels (entreprises, associations, citoyens...) que les éditeurs de logiciels pour collectivités territoriales, afin de voir quelles solutions semblent les plus pertinentes et réalistes. « *On ne va pas chercher à publier juste pour satisfaire une obligation réglementaire, poursuit le directeur adjoint de Territoires Numériques. Au pire on pourrait se contenter de publier les données brutes... On veut essayer de détecter du mieux possible les usages en amont pour savoir vraiment qu'est-ce qu'il est utile de publier en premier, et comment.* » Il faudra donc attendre plusieurs mois avant d'en savoir plus, même si les « [données essentielles](#) » des [marchés publics](#) ont vocation à figurer sur cette plateforme, de même que les documents devant être automatiquement mis en ligne en application de la récente loi Numérique – et ce quand bien même aucune sanction n'est expressément prévue pour les réfractaires ([voir notre article](#)). La fin de l'année 2017 devrait être consacrée à la préparation de la refonte du portail « IDéO », qui ne se concrétisera qu'en 2018.

Xavier Berne - Journaliste, spécialisé dans les thématiques juridiques et politiques.

Administration numérique - Les territoires s'essayent à l'ouverture des données de la commande publique

Publié le 07/12/2016 *Pierre-Marie Langlois / EVS*

Finances - Commande publique Numérique - Communication

Alors que les acheteurs publics sont tenus de publier les "données essentielles" de leurs marchés avant le 1er octobre 2018, le GIP e-Bourgogne, après la région Bretagne, ouvre la voie pour dissiper les craintes et tenter de mieux cerner les enjeux techniques de l'open data de la commande publique. Vendredi 2 décembre, des représentants du SGMAP et de Bercy se sont déplacés à Chalon-sur-Saône pour rencontrer les acteurs locaux et poursuivre la démarche de co-construction des "données essentielles" qui seront libérées dans deux ans.

L'[ordonnance du 23 juillet 2015](#) relative aux marchés publics avait ouvert la voie à l'ouverture des données de la commande publique, via la publication des données principales des marchés passés par les acheteurs publics. A l'approche du sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert qui se tient à Paris à partir du 7 décembre, la France se positionne sur les sujets de transparence. En 2016, elle a adhéré au C5, un groupe international visant à promouvoir la transparence des achats publics. Avec l'open data, l'Etat se targue maintenant d'être pionnier en Europe sur le sujet de la "commande publique augmentée par la donnée".

L'Etat tente d'accompagner le changement en amont

En déplacement à Chalon-sur-Saône, Jean Maïa, le directeur des affaires juridiques de Bercy, a précisé que la parution de deux arrêtés et d'un décret en lien avec l'ouverture des données de la commande publique interviendra au plus tard mars 2017 ; ils ont fait l'objet de consultations en ligne, animées par l'Etalab. Si tous les représentants de l'Etat insistent sur la démarche de co-construction, la date butoir du 1er octobre 2018 est également soulignée. Il s'agit de tirer profit du délai accordé jusque là pour préparer tous les territoires à engager la démarche dans les temps. L'Etat ne veut pas reproduire l'expérience de la saisine par voie électronique (SVE), de l'open data par défaut (loi Valter, puis loi Lemaire), ou encore du silence vaut accord (SVA), sur lesquels les collectivités avaient exprimé leur mécontentement face à des délais d'implémentation trop courts.

La rencontre de Chalon fut également l'occasion de rappeler la nécessité d'ouvrir les données et de les mettre en cohérence. Actuellement, la France compterait plus de 100.000 pouvoirs adjudicateurs, et l'Etat lui-même serait dans l'incapacité de mesurer précisément le volume financier annuel des achats effectués par les collectivités. Autant dire que le besoin de transparence est autant un enjeu de bonne gestion que de démocratie. Pour autant, cette urgence ne coule pas de source et nombreux sont les acteurs locaux qui la perçoivent avant tout comme une charge supplémentaire.

Les territoires pionniers en opération déminage

C'est la raison pour laquelle l'Etat a choisi une nouvelle fois de travailler avec des territoires démonstrateurs, pour peu à peu convaincre le plus grand nombre. En mai dernier, Localtis s'était fait l'écho de l'organisation d'un BarCamp à Rennes, impulsé par l'association Breizh Small Business Act et la région Bretagne, qui depuis plusieurs années mènent des expérimentations pour libérer les données locales de la commande publique. Le principal point à l'agenda était l'élaboration d'un "format pivot" permettant de définir de façon précise les informations sur les marchés qui devraient être libérées, ainsi que leur syntaxe. Ces travaux se poursuivent depuis lors et ont été enrichis à Chalon-sur-Saône. Il sera par exemple possible de connaître le montant des marchés passés par les collectivités, qui devront libérer les données de leurs commandes excédant le seuil de 25.000 euros. Les données libérées permettront également de connaître, par exemple, la procédure de passation de marché employée. Les acteurs locaux les plus engagés dans la démarche s'emploient également à mieux faire comprendre les intérêts de l'open data pour la commande publique. "Les technologies numériques permettent la transformation des rapports de marché", note Patrick Molinoz, président du GIP e-Bourgogne. "Il s'agit également de favoriser la relation avec le citoyen, qui parfois nourrit des soupçons envers la commande publique". Si la transparence est en effet un objectif important, les protagonistes présents à Chalon préféraient insister sur les retombées économiques de l'open data. C'est dans cette optique que le GIP organisait un "datathon" permettant aux spécialistes de plancher sur les premiers jeux de données issus du profil d'acheteur géré par le GIP pour le compte de ses collectivités adhérentes. En effet, une meilleure information sur les marchés et leurs montants permet aux entreprises d'améliorer leur prospection et d'adapter leur offre, tout en donnant aux collectivités un puissant outil de sourcing. De quoi, également, faire naître des perspectives de mutualisation, en repérant aisément les territoires passant des marchés analogues.

Les acteurs locaux attendent d'être convaincus

Alors que du côté de l'Etat, on incite au mouvement en encourageant cette mutualisation, rien n'est encore gagné. Récemment étendu au territoire de l'ancienne région France-Comté, l'expérience du GIP e-Bourgogne en témoigne. "Il faut s'adapter aux besoins des territoires qui ont peu de capacité administrative et passent rarement des marchés", précise Patrick Molinoz à Localtis. "Avec nos référents en département, nous avons un vrai travail de sensibilisation à mener sur les avantages du numérique et des données ouvertes. Nous ne disons pas que la transparence est un Graal absolu ; nous effectuons simplement un travail d'accompagnement, indispensable face à des mesures d'adaptation au numérique qui, encouragées un temps, deviennent obligatoires ensuite", observe celui qui est aussi membre du bureau de l'AMF.

Les 20 mois qui séparent les collectivités de cette nouvelle obligation à l'ouverture des données devraient être l'occasion de mieux comprendre les défis techniques inhérents à l'open data. D'autant plus que l'échéance d'octobre 2018 est également celle qui impose la dématérialisation de l'ensemble de la procédure de passation des marchés publics de plus de 20.000 euros. L'open data s'inscrit donc dans le plan national de dématérialisation des marchés publics et pourrait bien être un outil efficace pour, par exemple, favoriser l'harmonisation du fonctionnement des profils d'acheteur. Ce qui relevait de la gestion administrative concerne en effet, désormais, l'enjeu de la transparence citoyenne.

COMMANDE PUBLIQUE

Commande publique augmentée par la donnée : à l'Est, du nouveau

Par Sophie d'Auzon - LE MONITEUR.FR - Publié le 06/12/2016 à 9:35

Bercy met la dernière main aux arrêtés relatifs à la dématérialisation des marchés publics. Pendant ce temps, les acteurs phosphorent sur la mise en œuvre concrète de l'open data. Les initiatives fourmillent, tel ce datathon en Bourgogne le 2 décembre. Voyage au pays des geeks de la commande publique.



© Coralie Morin - Atelier de travail sur le cheminement des données à Chalon-sur-Saône le 2 décembre

Un datathon à Chalon-sur-Saône. Intrigant. Des briques Lego pour un serious game, des ateliers menés à grands renforts de Post-it multicolores, des codeurs penchés sur leurs claviers jusqu'au milieu de la nuit... Qui a dit que la commande publique était ringarde ? Après le *barcamp* du 9 mai à Rennes, un datathon autour de la transparence dans les marchés publics s'est déroulé ce 2 décembre, à l'initiative du GIP e-Bourgogne Franche-Comté et du conseil régional, et en partenariat avec le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et Etalab. Pour Patrick Molinoz, président du GIP et vice-président de la Région, « les technologies permettent de modifier considérablement les relations entre les personnes publiques et les entreprises. Une telle journée doit alimenter la réflexion sur la place de la transparence, sur sa finalité et sur sa mise en œuvre. En la matière, le GIP a un rôle d'évangéliste, et de SAV. Aujourd'hui encore, l'open data dans la commande publique fascine et fait peur ». Et pourtant, il est urgent de s'y mettre.



© Coralie Morin - Atelier Lego® serious play sur la réutilisation de données et la création de services à valeur ajoutée

Les arrêtés démat' pour mars

La publication des données essentielles de chaque marché public sur les profils d'acheteurs (plateformes de dématérialisation) sera en effet impérative à compter du 1er octobre 2018. La consultation publique sur le projet d'arrêté mettant en musique cette obligation vient de s'achever. « Le texte sera publié d'ici mars, de même que l'arrêté sur les profils d'acheteurs », annonce Jean Maïa, directeur des affaires juridiques de Bercy, venu ouvrir le datathon bourguignon. Il rappelle que c'est le gouvernement qui a souhaité ériger l'*open data* en principe, les directives européennes marchés publics ne l'imposant nullement. Et que le projet d'arrêté a fait le choix d'édicter un format pivot de publication des données essentielles, afin d'assurer l'interopérabilité et la réutilisation des données. « Nous avons reçu de nombreuses contributions lors de la consultation publique : aucune objection au dispositif, les observations portent surtout sur ce que l'on pourrait faire de plus ! Mais il ne faut pas vouloir tout dire dans les textes, pour ne pas brider la démarche », estime le DAJ.

Le seuil en débats

Un point toutefois reste en arbitrage : la réintroduction, ou non, d'un seuil de 25 000 euros à partir duquel la publication des données essentielles d'un marché serait obligatoire. La Direction des affaires juridiques de Bercy affirme que rien n'est tranché sur ce point. Ce seuil est réclamé par un certain nombre de représentants des collectivités, qui expliquent notamment que de toutes petites communes, qui ne passent que des marchés inférieurs à ce seuil, ne sont même pas dotées d'un profil d'acheteur... « Rien n'empêchera de toute façon ceux qui le souhaitent de publier leurs données dès le premier euro », tempère Jean Maïa. Par ailleurs il faut rappeler que cette obligation de publication n'est assortie d'aucune sanction ! « Peut-être introduira-t-on un jour un système de « name and shame » pour pointer ceux qui ne jouent pas le jeu », imagine l'un des participants. Mais l'heure est plutôt, comme en témoigne ce datathon, à l'accompagnement des acteurs et à la coconstruction des obligations. Et au partage des forces. « Cela me semble très difficile pour les collectivités d'atteindre les objectifs de 2018 sans se poser la question de la mutualisation », lance Jean Maïa.

Le succès de la démarche reposera aussi sur une bonne compréhension de ses enjeux. « L'*open data* dans la commande publique permettra déjà de savoir enfin quel est le montant précis de la commande publique en France ! Et ouvre aussi tout un champ de services aux entreprises, aux collectivités et aux citoyens qui reste à créer », assure Jean Maïa. Avec sans doute des emplois à la clé.

Des pistes d'exploitations possibles

Les ateliers ludiques menés lors du datathon n'ont pas forcément abouti à des résultats directement exploitables. Mais ils ont du moins permis de soulever des questions très concrètes sur le cheminement de la publication des données, les précisions réglementaires à apporter, et de formuler des pistes sur les exploitations possibles de la donnée commande publique (outils de sourcing, de mesure de la performance, de suivi des avenants, de géolocalisation des attributaires, et...). Et de faire dialoguer acheteurs publics, informaticiens et éditeurs. A la nuit tombée, une douzaine de codeurs planchaient encore pour réaliser un POC (1) sur les données des marchés publiés par le GIP e-Bourgogne Franche-Comté... jusqu'au petit matin (lire ci-dessous).

POLITIQUE

En déplacement à Dijon, Jean-Vincent Placé soutient la révolution numérique pour rapprocher les citoyens

Par **Stéphanie Perenon**, *France Bleu Bourgogne*
Vendredi 30 septembre 2016 à 16:49



Jean-Vincent Placé, le secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, ce vendredi en Préfecture de Dijon. © Radio France - Stéphanie Perenon

Jean-Vincent Placé a défendu ce vendredi à Dijon, le développement numérique pour accompagner la modernisation de l'Etat. Le secrétaire d'Etat chargé de la réforme et de la simplification rencontrait pour cela tous les acteurs du Groupement d'intérêt public e-Bourgogne.

Jean-Vincent Placé a joué les prolongations en Côte-d'Or ! Après avoir accompagné jeudi **Annick Girardin, la ministre de la Fonction Publique**, le secrétaire d'Etat chargé de la réforme et de la simplification rencontrait ce vendredi matin tous les acteurs du **GIP e-Bourgogne**, en préfecture de Côte-d'Or. L'occasion d'évoquer ce modèle de coopération territoriale, qui doit s'étendre dès lundi à la Franche-Comté, dans le cadre de la fusion des Régions. Un outil unique en son genre pour Jean-Vincent Placé, " il y a un exemple comparable en Bretagne mais l'atout du GIP e-Bourgogne, c'est qu'il peut s'appuyer sur les départements, sur les communes -avec par exemple en Côte-d'Or quelques 500 communes sur 706 aidées par ce GIP e-Bourgogne- pour faciliter les démarches administratives, dématérialiser avec les parapheurs et signatures électroniques , les marchés publics simplifiés , un site internet plus lisible et accessible pour les usagers. Voilà des exemples d'une bonne réforme qui marche ! "



Et quand on l'interroge sur les économies de moyens déployés pour mutualiser et concentrer les services de l'Etat, ce qui suscite aussi de l'inquiétude, Jean-Vincent Placé, veut tout de suite rassurer, pour le secrétaire d'Etat, cette simplification doit au contraire " rapprocher les citoyens, pour rendre les choses plus rapides, et de la même manière mettre de la proximité humaine." Et il cite en exemple **la Maison de l'Etat à Louhans en Saône-et-Loire**. Une maison ouverte aux usagers qui rassemble l'ensemble des services ouverts aux usagers, comme la CAF, à Pôle Emploi ou encore les opérateurs sociaux. Autre exemple selon lui, "le redéploiement de moyens dans les anciens bureaux de poste de la région Bourgogne; qui deviennent des Maisons de service au public. Il y en a déjà soixante-huit qui ont été mis en oeuvre , et il y en aura une centaine à la fin de l'année."

Dijon, France 

Mots-clés : [DIJON](#) [GOUVERNEMENT](#) [NUMÉRIQUE](#) [POLITIQUE](#) [RÉFORME](#)



Par :

Stéphanie Perenon *France Bleu Bourgogne*

Suiv

Lien pour écouter un extrait de l'interview

<https://www.francebleu.fr/player/export/reecouter/extrait?content=f5bafb99-0adf-407d-835f-74ba07a4cdb4>

En Bourgogne, les PME peinent à adopter les marchés publics simplifiés

Commande publique / Dématérialisation

Publié le jeudi 6 octobre 2016

Les marchés publics simplifiés (MPS), à l'image de toutes les procédures numériques censées simplifier l'accès par les PME à la commande publique, n'ont pas changé la donne : lorsqu'elles répondent en ligne, par peur de l'erreur, les PME "préfèrent mettre la ceinture et les bretelles" en fournissant des attestations supplémentaires, relève Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification, lors d'une table ronde organisée le 30 septembre à Dijon.

"Sur nos territoires où il y a plus de TPE que de PME, il y a de réelles difficultés à intégrer les processus de dématérialisation", explique Daniel Lesueur, directeur de la commande publique à la ville de Nevers, à l'occasion de la table ronde sur la commande publique organisée vendredi 30 septembre à Dijon. Seules 40% des réponses à ses appels d'offres sont transmises par voie électronique alors que la ville de Nevers a dématérialisé l'intégralité de ses procédures.

Le constat pose question alors que la région est pourtant "pilote en matière numérique", souligne Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification. La Bourgogne est, avec la Bretagne, la seule région de France à s'être dotée d'une plateforme dématérialisée publique. E-bourgogne offre à ses adhérents (1.400 dont 950 communes) une palette très large d'outils numériques. Pas moins de 35.000 entreprises y sont connectées pour consulter gratuitement les offres déposées sur la salle des marchés publics.

Sortir d'une culture "maximaliste et restrictive"

E-Bourgogne est "un formidable outil de veille qui nous a simplifié la vie comparé à l'époque où il fallait éplucher les journaux", souligne Sébastien Thomas, président de la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) de la Nièvre. Pour autant, candidater reste "un exercice compliqué" pour les PME et les TPE : elles sont en concurrence avec des entreprises "qui se sont structurées pour être des machines à répondre aux marchés publics". La pression est plus grande encore quand il s'agit de répondre en ligne. Les raisons d'un blocage sont multiples mais "les acheteurs publics ont parfois des exigences trop élevées", estime Daniel Lesueur, qui préconise de "libérer" la commande publique de sa "culture maximaliste et restrictive". "La nouvelle réglementation nous ouvre des portes", rappelle-t-il. Elle est plus souple : elle permet, par exemple, "d'accepter une offre même si elle n'est pas signée du tout", illustre Michel Patois, directeur de la plateforme régionale des achats de l'Etat.

Accompagner les entreprises

Pour l'heure, parce que les petites entreprises ont peur que leur dossier ne soit rejeté pour une erreur qu'elles auraient commise avec l'outil informatique, "elles préfèrent mettre la ceinture et les bretelles", résume Jean-Vincent Placé. C'est particulièrement frappant sur les MPS (marchés publics simplifiés) où, même lorsqu'elles répondent en ligne, elles éditent très souvent leurs attestations, témoigne Laurence Combet, directrice de la commande publique à Autun.

La solution ? Elle est dans "l'accompagnement des entreprises" à qui "il faut montrer que c'est simple", avance Gilles Delamarche, directeur du groupement d'intérêt public e-bourgogne. Dans la Nièvre, le groupement des acheteurs publics a organisé le 15 septembre dernier son premier forum de la commande publique pour échanger avec les entreprises. Les réponses au questionnaire qui leur a été remis montrent, de fait, qu'elles ont des attentes fortes en matière de formation. "40% d'entre elles aimeraient une formation sur la dématérialisation des offres et 36% sur la rédaction d'un mémoire technique", détaille Elise Duquenne, responsable de marchés publics à l'agglomération de Nevers.

AEF

MPS : UN APPEL D'OFFRES SUR QUATRE

En Bourgogne, depuis le début de l'année, 1.200 marchés publics simplifiés ont été publiés, soit environ 25% du volume total des appels d'offres. E-Bourgogne est "la deuxième plateforme de France après PLACE (la plateforme de l'Etat) en termes de volume", souligne Patrick Molinoz, président du GIP e-bourgogne. Dans le cadre de l'expérimentation DCant (développement concerté de l'administration numérique territoriale), conduite par le SGMAP et à laquelle e-bourgogne est associée, quelques collectivités territoriales, comme le Grand Chalon, ont joué le jeu en dématérialisant la totalité de leurs marchés publics. Dans ce cadre, "depuis le début de l'année, sur 847 appels d'offres", il n'y a toujours "que 25% de MPS", indique Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP e-bourgogne.

Rechercher

Décision-Achats.fr Newsletters Mon compte Devenir membre

JE M'ABONNE!

Décideurs Achats Marchés Process & Outils Faits & Chiffres Tendances Achats Livres blancs Services

Espace Experts & Prestataires Trophées Conférences Formations Glossaire

Marchés Commandes publiques Actualités

Le GIP e-Bourgogne, un modèle dans le choc de simplification?

Publié le 07/10/2016 par [Marie-Amélie Fenoll](#)

Dématérialisation, open data, Marchés publics simplifiés, ... Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification a sondé les grands sujets en allant à la rencontre du GIP e-Bourgogne, pionnier en la matière.

"Le GIP e-Bourgogne est le bras armé de la région sur le numérique auprès du grand public, explique Patrick Molinoz, président du GIP e-Bourgogne.

Aujourd'hui la plate-forme compte près de 35 000 entreprises dans la salle des marchés publics. Un travail et "une initiative pionnière" salué par Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification venu à Dijon au siège du GIP à l'occasion d'une table-ronde. Car l'"écologie et le numérique sont les idées d'avenir".



Jean-Vincent Placé et les équipes du GIP e-Bourgogne.

"Le GIP doit prendre son bâton de pèlerin"

Enfin, à la question : "Quel est le rôle de l'Etat?", Jean-Vincent Placé répond : "Le Conseil national du numérique ne pourrait pas faire la même chose. Mais le fait que les régions prouvent cette vision nouvelle et que l'Etat y contribue est une bonne chose. Le GIP est en pointe avec sa plate-forme "j'entreprends en Bourgogne". Il doit prendre son bâton de pèlerin pour porter la parole en France".

Dans la grande marche vers la dématérialisation, Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne cite l'avancée des pays de l'Est en la matière comme la "Slovaquie qui dispose d'un portail depuis 6 ans pour visualiser où va l'argent public de la commande publique". L'ouverture des données, c'est le pari fait avec l'open data. Une évidence pour le secrétaire d'Etat qui voit dans ces données ouvertes la possibilité de "changer la nature du dialogue démocratique avec les citoyens". Sur le sujet, un premier Datathon Bourgogne Franche-Comté sera organisé le 2/3 décembre 2016 à Châlons-sur-Saône.

Le défi du déploiement de la fibre

Rechercher

Décision-Achats.fr

Mon compte 
Newsletters [JE M'ABONNE !](#)

Décideurs Achats | Marchés | Process & Outils | Faits & Chiffres | Tendances Achats | Livres blancs | Services

Espace Experts & Prestataires | Trophées | Conférences | Formations | Glossaire

Marchés | **Commandes publiques** | Actualités

Le GIP e-Bourgogne, un modèle dans le choc de simplification?

Publié le 06/10/2016 par [Marie-Amélie Fenoll](#)

PAGE 2 SUR 2

Le MPS a (encore) du mal à décoller

De l'avis de tous, la dématérialisation est une bonne chose. Ainsi, Sébastien Thomas, entrepreneur et président de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) de la Nièvre voit dans la dématérialisation, "un véritable outil de veille plus simple que le fait d'éplucher les journaux". Mais des freins persistent et les TPE PME préfèrent jouer la sécurité et continuent à avoir recours au papier dans leurs réponses aux marchés publics.



Dans cet effort de simplification et de dématérialisation, le marché public simplifié (MPS) permet aux entreprises de répondre à un marché public avec leur seul numéro SIRET. Bien que généralisé en 2015, **le MPS a encore du mal à décoller.**

"Le GIP e-Bourgogne est aujourd'hui la **2e plate-forme pour les marchés publics simplifiés (MPS)** après la plate-forme de l'Etat PLACE", explique Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne. Et Jean-Vincent Placé d'ajouter : "La problématique des MPS encore trop parcellaire mais certainement grâce à vous (GIP e-Bourgogne), il y aura une explosion".

Lire aussi : ITW de Jean-Lou Blachier : "Je milite pour que le marché public simplifié soit la norme!"

Côté acheteurs publics, Catherine Mormora, responsable du pôle commande publique du grand Châlons/ Châlons-sur-Saône, estime à 100 à 150 procédures le nombre de procédures passées chaque année. "En 2011, 15% de réponses électroniques et en 2016, cela représente 30 à 35% de réponses. Nous avons mis en oeuvre le MPS début

Décision-Achats.fr

Recevez notre newsletter hebdomadaire comme près de 15 000 autres décideurs achats

Mon email

Ok

**Vous avez déjà consulté
2 articles sur 5 offerts
ce mois-ci**

Pour lire plus d'articles
Abonnez-vous dès maintenant

Je découvre les offres

Livres blancs

Fichiers

Formations

Services

espace experts & prestataires

 **Eurécia**
Pure player en mode SaaS depuis 2006, Eurécia est un éditeur de logiciel spécialisé en gestion RH et [...]

 **SynerTrade France**
Éditeur international leader en solutions eAchat Depuis 2000, nous aidons les entreprises à relever [...]

 **BGF consulting**
BGF consulting est un expert reconnu de l'informatique décisionnelle. Grâce à son équipe de consultants [...]

RÉFÉRENCEZ-VOUS

- Lagazette.fr - <http://www.lagazettedescommunes.com> -

Dématérialisation des marchés publics : « des exigences trop élevées » qui freinent les PME

Posted By [Alexandra Caccivio](#) On 4 octobre 2016 @ 12 h 25 min In [Actu experts finances](#), [Actu juridique](#), [Articles réservés](#), [France](#) | [No Comments](#)



La dématérialisation, dans les marchés publics, s'impose peu à peu. Pour l'heure, ni les collectivités, ni les entreprises ne sont prêtes au tout numérique, censé simplifier leurs procédures. Ce constat laisse songeur dans une région, la Bourgogne, qui est pourtant « pilote en matière numérique », souligne Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, lors de la table ronde sur la commande publique organisée vendredi 30 septembre à Dijon.

La Bourgogne est, avec la Bretagne, la seule région de France à s'être dotée d'une plateforme dématérialisée publique. E-bourgogne offre à ses adhérents (1.400 dont 950 communes) une palette très large d'outils numériques (une salle des marchés publics, un générateur de site internet, des téléformulaires...). Pas moins de 35.000 entreprises y sont connectées pour consulter gratuitement les offres.

Lire aussi :

[« Il faut augmenter le taux d'usage du numérique », Patrick Molinoz](#) ^[1]

« Un outil de veille »

« C'est un formidable outil de veille qui nous a simplifié la vie comparé à l'époque où il fallait éplucher les journaux, souligne Sébastien Thomas, président de la Capep de la Nièvre. Pour autant, candidater reste « un exercice compliqué » pour les PME et les TPE : elles sont en concurrence avec des entreprises « qui se sont structurées pour être des machines à répondre aux marchés publics ». La pression est plus grande encore quand il s'agit de répondre en ligne.

« Sur nos territoires où il y a plus de TPE que de PME, il y a de réelles difficultés à intégrer les processus de dématérialisation », confirme Daniel Lesueur, directeur de la commande publique à la ville de Nevers. Seules 40% des réponses à ses appels d'offre sont transmises par voie

électronique alors que la ville de Nevers a dématérialisé l'intégralité de ses procédures.

Les raisons du blocage sont multiples mais « les acheteurs publics ont parfois des exigences trop élevées », estime Daniel Lesueur, estimant qu'il faut « libérer » la commande publique de sa « culture maximaliste et restrictive ». « La nouvelle réglementation nous ouvre des portes », rappelle-t-il. Elle est plus souple : elle permet, par exemple, « d'accepter une offre même si elle n'est pas signée du tout [\(1\)](#) ^[2] », illustre Michel Patois, directeur de la plateforme régionale des achats de l'Etat.

« La ceinture et les bretelles »

Pour l'heure, parce que les petites entreprises ont peur que leur dossier ne soit rejeté pour une erreur qu'elles auraient commises avec l'outil informatique, « elles préfèrent mettre la ceinture et les bretelles », résume Jean-Vincent Placé. C'est particulièrement frappant sur les marchés publics simplifiés (MPS) où, même lorsqu'elles répondent en ligne, elles éditent très souvent leurs attestations, témoigne Laurence Combet, directrice de la commande publique à Autun.

La solution ? Elle est dans « l'accompagnement des entreprises » à qui « il faut montrer que c'est simple », avance Gilles Delamarche, directeur du groupement d'intérêt public e-bourgogne.

Dans la Nièvre, le groupement des acheteurs publics a organisé, le 15 septembre dernier, son premier forum de la commande publique pour échanger avec les entreprises (une quarantaine). Le questionnaire qui leur a été remis montre, de fait, qu'elles ont des attentes fortes en matière de formation. « 40% d'entre elles aimeraient une formation sur la dématérialisation des offres et 36% sur la rédaction d'un mémoire technique », détaille Elise Duquenne, responsable de marchés publics à l'agglomération de Nevers.

MPS : un appel d'offre sur quatre

Censé simplifier le quotidien des entreprises, le marché public simplifié (qui leur permet de répondre à un appel d'offres avec leur seul numéro de Siret) peine, deux ans après son lancement, à se généraliser.

En Bourgogne, depuis le début de l'année, 1.200 marchés publics simplifiés ont été publiés, soit environ 25% du volume total des appels d'offre. E-Bourgogne est « la deuxième plateforme de France après PLACE (la plateforme de l'Etat) en termes de volumes », souligne Patrick Molinoz, président du GIP e-bourgogne.

Dans le cadre de l'expérimentation DCant (développement concerté de l'administration numérique territoriale), conduite par le SGMAP et à laquelle e-bourgogne est associé, quelques collectivités, comme le Grand Chalon, ont joué le jeu en dématérialisant la totalité de leurs marchés publics. Dans ce cadre, « depuis le début de l'année, sur 847 appels d'offre », il n'y a toujours « que 25% de MPS », indique Patrick Ruestchmann, directeur adjoint du GIP e-bourgogne.

Article printed from Lagazette.fr: <http://www.lagazettedescommunes.com>

URL to article: <http://www.lagazettedescommunes.com/463984/dematerialisation-des-marches-publics-des-exigences-trop-elevees-qui-freinent-les-pme/>

URLs in this post:

[1] « Il faut augmenter le taux d'usage du numérique », Patrick Molinoz:
<http://www.lagazettedescommunes.com/455061/il-faut-augmenter-le-taux-dusage-du-numerique-patrick-molinoz/>

[2] (1): #fn-463984-1

Une approche mutualisée de dématérialisation

Gueugnon - Saône-et-Loire (7 615 habitants). Adhérente au GIP e-Bourgogne, la ville bénéficie d'un accompagnement performant pour sa transition numérique.



la reprise du portail www.service-public.fr et, enfin, l'accès aux marchés publics de la ville. « L'interface d'administration du site permet à une vingtaine d'agents de mettre à jour les rubriques qui sont de leur ressort, en disposant d'un suivi des demandes des administrés », précise le responsable informatique. Les 29 élus sont eux-mêmes en train de passer à l'ère du conseil municipal numérique. « Toutes les convocations sont dématérialisées et tous les documents discutés lors du conseil municipal (délibérations, rapports...) sont mis à disposition dans un espace projets sécurisé. Cela économise du papier et des frais postaux », se réjouit l' élu. Les cinq élus intervenant dans le processus de transmission des délibérations et des données comptables ont par ailleurs été dotés de signatures électroniques via un parapheur sécurisé électronique fourni par e-Bourgogne.

Un catalogue de 20 services

Aujourd'hui e-Bourgogne propose une vingtaine de services que chaque collectivité adhérente est libre d'activer ou non. La cotisation (8 500 euros par an pour Gueugnon) est calculée en fonction de la population et des services mutualisés au niveau intercommunal. Avec e-Bourgogne, le service informatique évite une bonne partie des problèmes liés à l'implémentation de nouveaux services et bénéficie de l'accompagnement d'experts. « Parallèlement à une hotline technique, nous avons mis en place un

Extension du dispositif

Créé en 2008, le GIP e-Bourgogne réunit aujourd'hui 1398 adhérents (976 communes). Un nombre amené à croître puisque le GIP va étendre son offre aux collectivités francomtoises, s'adaptant ainsi à la nouvelle carte des régions. Au-delà de son offre en matière d'administration électronique, le GIP se positionne sur de nouveaux sujets comme l'ouverture des données publiques ou l'incubation de projets innovants sur son territoire.

« ambassadeur » e-Bourgogne dans chaque département. Ces personnes ressources sont à la disposition des collectivités pour les aider à déployer leurs services et répondre à toutes les interrogations que suscitent le numérique », explique Jennifer Pierre du GIP. Les relations du GIP avec l'État favorisent aussi un déploiement rapide des dernières innovations en matière d'administration électronique. Récemment, Gueugnon a ainsi testé le nouveau « clausier » mis en place par le GIP avec l'aide de la DGFIP. Cet outil permet aux collectivités membres d'utiliser une bibliothèque de clauses types pour les marchés publics. « Cela contribue à simplifier la lecture des appels d'offres pour les entreprises. Pour un marché similaire, les clauses sont en effet les mêmes pour un département ou une commune », explique-t-on au GIP. Au fil des années, le territoire bourguignon s'est ainsi transformé en véritable laboratoire d'expérimentation de services dématérialisés et Gueugnon fait souvent partie des communes pilotes. Le territoire est devenu le plus grand émetteur de marchés publics simplifiés, système qui permet aux entreprises de répondre aux marchés publics avec leur SIRET à fournir pour tout justificatif. Le GIP est aussi pilote sur la mise en œuvre de « France connect agent », système de fédération d'identité qui simplifiera la vie des agents et des élus dans les relations inter-administrations. **Olivier DEVILLERS**

C'est en 2009 que la commune de Gueugnon a adhéré au groupe d'intérêt public (GIP) e-Bourgogne, structure de mutualisation unique en France qui associe État, collectivités et divers organismes publics locaux pour le développement des services numériques. Si la dématérialisation des marchés publics, des flux comptables via le protocole d'échange standard entre l'État et les collectivités territoriales (PES) et du contrôle de légalité ont été les moteurs de la mutualisation au niveau du GIP, c'est l'offre de services internet qui a motivé en premier lieu les élus. « Le GIP proposait une offre packagée avec des modules que nous pouvons choisir d'activer ou non », explique Gilles Prost, adjoint au maire de la commune. Le site propose ainsi des formulaires en ligne pour l'état civil, le paiement de la cantine via le titre payable par internet TiPi de la Direction générale des finances publiques (DGFIP),

La cyberbase de la ville propose un accès à l'outil informatique et des initiations sous forme d'atelier.

En savoir plus
 • www.gueugnon.fr
 • www.e-bourgogne.fr



Interview FORUM

Patrick Molinoz

Président du GIP E-Bourgogne

« Il faut augmenter le taux d'usage du numérique »

Maire de la petite commune de Venarey-les-Laumes, en Côte-d'Or, Patrick Molinoz connaît bien les freins au déploiement des services numériques dans les collectivités rurales. Il a été élu en juin président de la plateforme E-Bourgogne, chargée de développer les usages numériques en fournissant aux collectivités des solutions clés en main. 1400 organismes publics, dont 950 communes, adhèrent aujourd'hui au groupement d'intérêt public (GIP) qui, avec la fusion des régions, est appelé à étendre son champ d'intervention. ●



H. BOUTET / LA GAZETTE

01

Avec la fusion des régions, comment E-Bourgogne va-t-il faire évoluer son périmètre ?

L'an passé, le GIP a conduit une étude auprès des différentes catégories d'adhérents potentiels en Franche-Comté, pour évaluer leur intérêt à intégrer la structure. Les collectivités sont très demandeuses. Il est certain qu'E-Bourgogne jouit, dans le domaine de l'e-administration, d'une vraie reconnaissance nationale tirée de ses années d'expérience. En Franche-Comté, en revanche, il n'existe pas d'organisme équivalent. La région s'étendant, nous élargissons notre territoire d'action, d'autant plus volontiers que les acteurs locaux sont demandeurs. Pour nous faire mieux connaître, nous allons proposer à un panel de collectivités représentatives un accès gratuit à nos services, entre septembre et décembre 2016. Ces collectivités expérimentatrices deviendront ainsi, nous l'espérons, des ambassadrices qui pourront témoigner de l'intérêt de l'offre de services du GIP E-Bourgogne.

02

En termes de services, quelles sont, selon vous, les évolutions à apporter, pour mieux servir les collectivités ?

Aujourd'hui, toutes les collectivités sont entrées dans l'ère du numérique. Mais, pour les petites communes en particulier, le numérique peut paraître complexe. C'est pourquoi E-Bourgogne doit simplifier l'accès aux services qu'il propose. Les adhérents ont accès à la totalité de notre offre de services mais ils n'en utilisent souvent qu'une partie. D'où nos efforts constants pour aller à leur rencontre et leur présenter l'ensemble des services disponibles. L'objectif est d'augmenter le « taux d'usage », d'autant plus que notre offre de services ne cesse de s'étoffer. Pour les marchés publics, nous allons ainsi proposer un « clausier », qui permettra aux collectivités d'aller plus vite dans la rédaction des pièces des marchés et aux candidats de mieux se repérer. Plus de 35000 entreprises utilisent la salle des marchés E-Bourgogne, classée deuxième au plan national pour le nombre des marchés publics simplifiés, derrière l'Etat.

03

Comment accompagnez-vous le mouvement d'open data et comment favorisez-vous l'appropriation des données par les entreprises ?

En matière de services en ligne, nous avons ouvert une boutique d'applications, dans laquelle les agences web peuvent puiser gratuitement des services du GIP. Cela leur permet, si elles doivent concevoir un site internet pour une collectivité, d'intégrer les services d'E-Bourgogne sous forme d'applications web. En matière de données, notre tâche consiste à identifier le catalogue des données à « ouvrir », par exemple par le biais de notre dispositif d'information géographique sur le périmètre de la Bourgogne. Un prototype a été réalisé avec Etalab pour publier sur une carte l'ensemble des arrêts TER. Nous sommes capables de le faire. Il ne s'agit pas de tout publier en vrac. Il faut sélectionner des thématiques utiles pour les citoyens, les associations et les entreprises, qui en tireront profit au travers d'applications innovantes.

Propos recueillis par Alexandra Caccivio